

Le Parc de la Garenne et les Jardins du Roy de Nérac

Juin 2016

Département de Lot-et-Garonne

2 – Rapport de présentation



Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

PROJET DE CLASSEMENT
au titre des articles L.341-1 et suivants du Code de l'Environnement

Le Parc de la Garenne et les Jardins du Roy de Nérac

Département du Lot-et-Garonne, Commune de Nérac

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Dans le dossier d'enquête publique prévue à l'article L.341.3 préalable au classement et à l'inscription au titre des sites, doit figurer le rapport de présentation (article R. 341-4) comportant une analyse paysagère, historique et géomorphologique du site, les objectifs du classement et, éventuellement, des orientations de gestion.

L'intérêt du site doit être caractérisé du point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, selon les termes de la loi.

Le rapport suivant présentera donc les caractéristiques et les qualités de l'ensemble du futur site classé comprenant : le parc de la Garenne (classé en 1909) sa prolongation jusqu'au hameau de Nazareth compris, la Baïse (Val de Baïse inscrit en 1983), la rive gauche de la Baïse avec l'emplacement des jardins du Roy et ce, jusqu'à la maison éclusière et son chemin d'accès compris.





«...Période de félicité qui me dura l'espace de quatre ou cinq ans que je fus en Gascogne avec lui; faisant la plupart de ce temps la notre séjour à Nérac, ou notre cour était si belle et si plaisante que nous n'envions point celle de France»,,,

« Le roy mon mary et madame la princesse sa soeur allants d'un costé au presche, et moy et mon train à la messe, en une chappelle qui est dans le parc ; d'où comme je sortais, nous nous rassemblions pour nous aller promener ensemble, où en un très-beau jardin qui a des allées de lauriers et de cyprez fort longue, où dans le parc que j'avais faict faire, en des allées de trois mille pas qui sont au long de la rivière ».

Mémoires et lettres de Marguerite de Valois, nouvelle édition de M. F. Guessard, Paris, Chez Jules Renouard & C', 1842.



SOMMAIRE

Introduction	7
1 – Données générales	9
1.1 Le contexte géographique	9
1.2 Le site étudié	11
1.3 Le contexte administratif	14
1.4 Le contexte économique	14
2 – La démarche de redéfinition de la protection	16
2.1 Des évolutions fortement impactantes à encadrer	16
2.2 Les étapes de la démarche	17
3 – Les valeurs de l’ensemble du parc de la garenne et des jardins royaux de Nérac motivant l’extension du périmètre	18
3.1 Un ensemble historique	18
3.2 Un parcours de découverte aux multiples stations pittoresques, développé sur les deux rives	18
3.3 Une entité d’espace	18
3.4 Une appréciable diversité biologique en cœur de ville	20
4 – Intérêt au regard de l’histoire. La prégnance du passé – Présence de nombreux éléments patrimoniaux	21
4.1 L’époque gallo-romaine	22
4.2 Le XIIIème siècle	22
4.3 Le « commencement » du parc et des jardins royaux	24
4.4 L’agrandissement	25
4.5 Le plein essor	25
4.6 La mutation	27
4.7 Les aménagements Haussmanniens	28
4.8 le parc de la garenne ré-investi	28
4.9 Au XXIème, le site poursuit son évolution	31
5 – Intérêt Pittoresque. « Un Patrimoine paysager remarquable » ou « la promenade sous forme de tableaux »	32
5.1 Séquence de l’allée des 3000 pas	33
5.2 Séquence de « la belle Epoque »	34

5.3 Séquence de la Baïse aménagée	34
5.3.1.Le moulin et la Baïse	34
5.3.2 Le château de Nazareth	35
5.4 Les motifs de la Baïse enrichissent plusieurs tableaux	36
5.5 Les apports de la trame des petits rus	37
5.6 Séquence du chemin de halage	37
5.6.1 le tableau de la maison de l'éclusier	38
5.6.2 le chemin et la falaise	39
5.7 séquence de l'assiette des jardins du Roy	39
6 – Les représentations	40
6.1 Par les peintres	40
6.2 Par les photographes	41
6.3 Par les cartes postales	42
7 – Un atout complémentaire du projet : un espace de biodiversité en coeur de ville	43
7.1 les différents milieux représentés	45
7.1.1 La flore	45
7.1.2 La faune	46
8 – Délimitation du site classé	49
8.1 Au nord du site section 1	50
8.2 Au nord du site section 2	52
8.3 Au coeur du site Section 3	54
8.4 Au coeur du site Section 4	56
Conclusion	59
Bibliographie	61

Introduction

Dans le bourg de Nérac, une étroite vallée arrosée par la Baise et bordée de falaises calcaires a abrité les jardins et parcs des rois de Navarre dès le XVIème siècle.

Henri II de Navarre y construisit un château qui devint le camp retranché d'Henri III et de son épouse Marguerite de Valois après la Saint Barthélémy avant son avènement au trône de France.

C'est un lieu riche d'histoire, d'architecture et de patrimoine comme en témoigne la profusion d'espaces protégés sur cette portion des berges de la Baise néracaise.

Le Parc de la Garenne à Nérac est un site classé monument naturel de caractère artistique par arrêté ministériel du 29 juillet 1909. Ce parc s'étend sur 2,5 km le long des berges de la Baise, rive droite, entre le pont neuf et cent cinquante mètres avant l'écluse de Nazareth au début d'une boucle de la Baise.

Pour compléter cette protection, le site « La Baise et ses rives de la garenne de Nérac au moulin de Nazareth » est protégé par inscription par arrêté ministériel du 12 janvier 1945.

Le vieux Nérac est protégé par inscription par arrêté ministériel du 26 avril 1946.

Enfin, la berge faisant face au site classé est entièrement protégée par inscription par arrêté ministériel du 5 mai 1983 (Site inscrit du Val de Baise, qui se prolonge au delà de la zone d'étude).

D'autre part, le parc de la Garenne et les jardins du Roy et le site inscrit du val de Baise jouxtent ou se superposent aux 33 hectares du secteur sauvegardé créé par arrêté préfectoral du 23 décembre 2008.

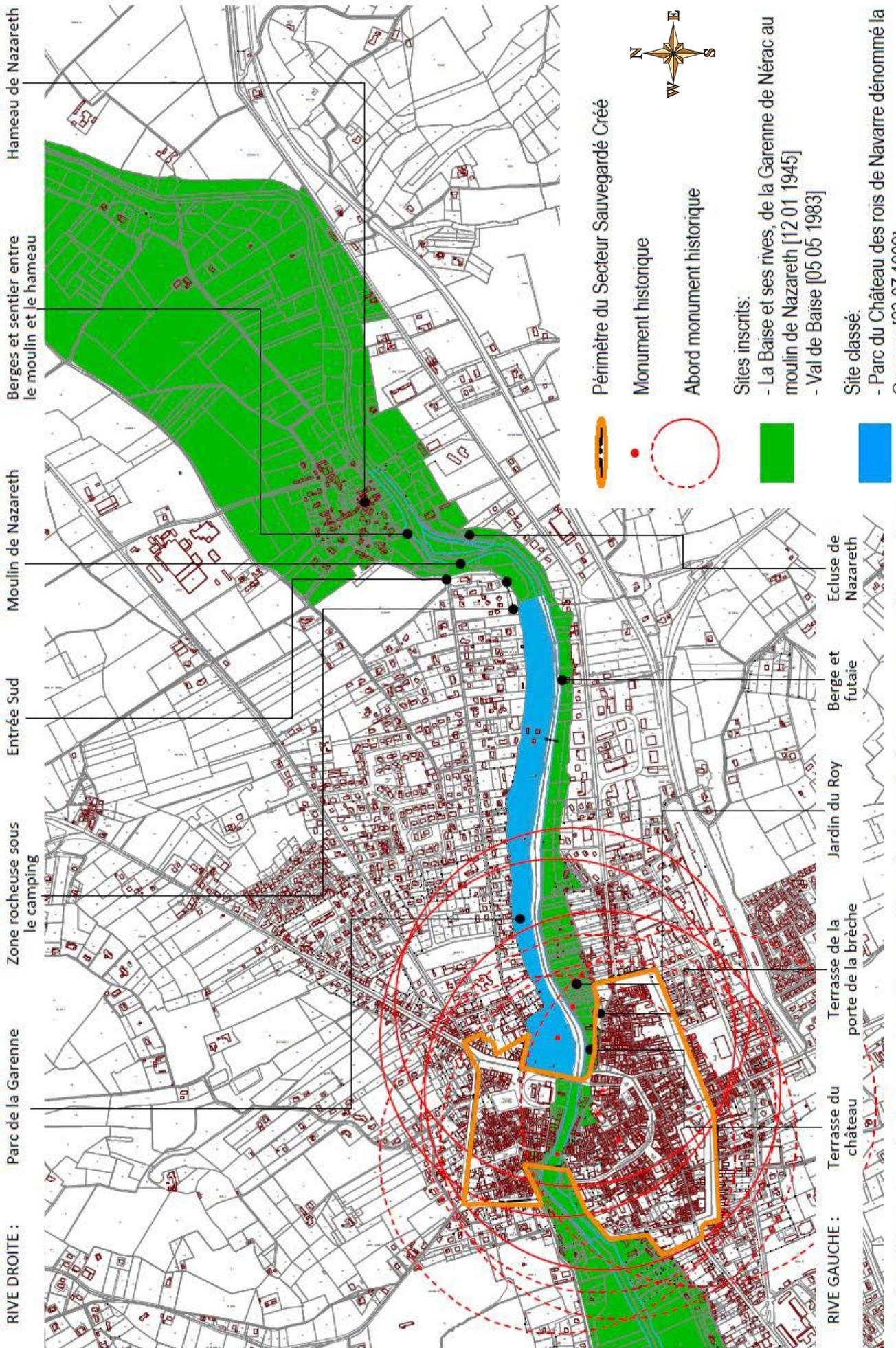
Ce secteur recouvre en partie le site inscrit du val de Baise dans le centre ville.

Les mosaïques romaines ont été classées monument historique par la liste de 1840 ou Inventaire Mérimée première protection existante en France.

Le pavillon des bains du Roy a été classé monument historique par l'arrêté du 25 avril 1931.

Le site ne bénéficie pas, à ce jour, d'inventaires ou de protections naturalistes de type Natura 2000, ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique, Floristique).





1- Données générales

1.1 Le contexte géographique

Nérac, capitale du Val d'Albret, est la Sous-Préfecture du département de Lot-et-Garonne et Chef-Lieu de canton du même nom, la commune s'étend de part et d'autre de la Baise dominée par le château de la famille des Albret-Navarre, avec le « Grand Nérac » à l'ouest et le « Petit Nérac » à l'est. « Nérac est une ville tortueuse (...) vous avez besoin d'être guidé » disait d'elle Alexandre Dumas au milieu du XIX^{ème} siècle. Et même si ce surprenant constat n'est plus d'actualité aujourd'hui, la ville demeure pleine de charme offrant aux visiteurs maints témoignages d'un passé particulièrement riche.

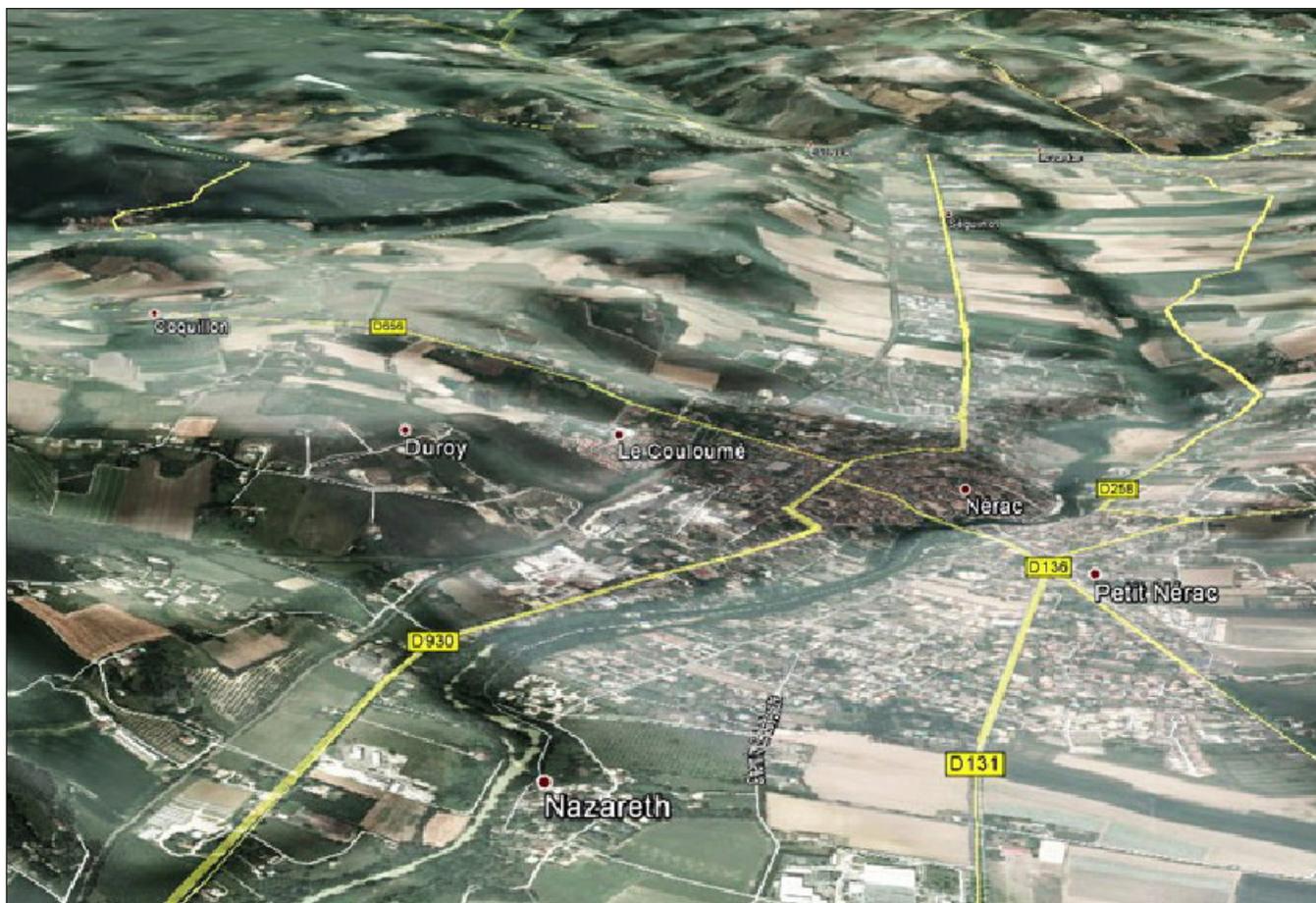
Le visage que nous connaissons aujourd'hui est très marqué par le XIX^{ème} siècle conséquence de l'action menée par le Sous-Préfet Haussmann, de la navigabilité de la Baise (facilitée par l'apport des eaux du canal de la Neste) et, surtout, de l'arrivée du chemin de fer.



Carte wikipédia. La région Aquitaine

La commune de Nérac, d'une superficie couvrant 6 787 hectares dont 192 boisés, se situe dans la partie sud du département du Lot-et-Garonne, caractérisée par la chute des coteaux de Gascogne entaillée, dans un sens méridien, par la Baise. La Baise prend sa source dans les Hautes Pyrénées sur le plateau de Lannemezan et se jette dans la Garonne à Saint Léger. Le cours de cette rivière est orienté Sud est/Nord ouest. Le point le plus élevé de la commune s'établit à la côte 170 mètres NGF, le plus bas à 38 mètres et la Baise à 50 mètres en moyenne.

Dans l'ensemble, la morphologie Lot-et-garonnaise présente des modelés assez doux dus à la nature



*Nérac dans la vallée de la Baise.
Extraits atlas des paysages du Lot-et-Garonne.*

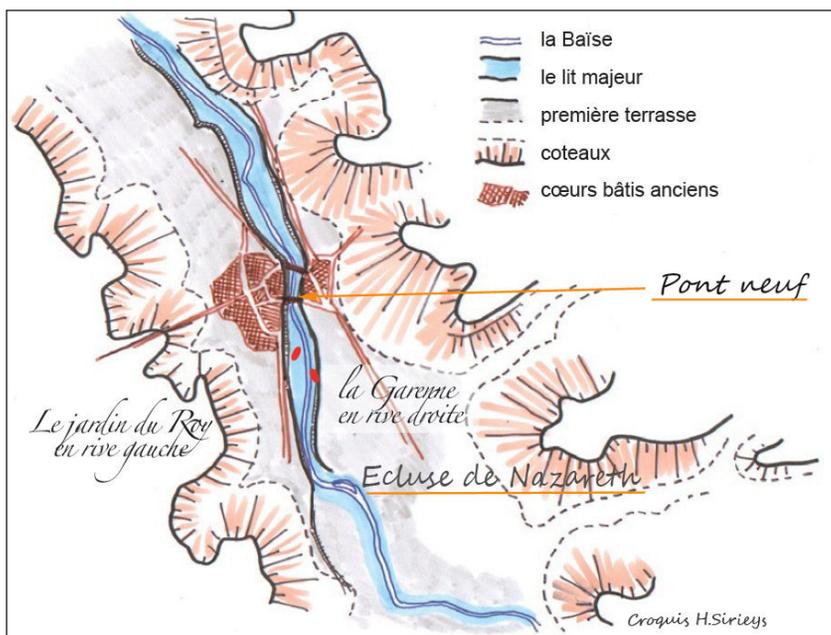
des terrains géologiques qui la constituent. La vaste zone de plateaux qui couvre moins de 400 000 ha est composée de terrains d'origine marneuse ou molassique et de coteaux calcaires ou argilo-calcaires. Au sud d'Agen, les **collines du Néracais** se développent sur la molasse, annonçant les paysages gersois. Les paysages très vallonnés du néracais sont voués à l'agriculture céréalière et viticole.

« Les molasses* développent un paysage fait de molles ondulations, en «échines d'ânes», d'innombrables collines arrondies se perdent à l'infini les unes derrière les autres, comme le clapotis d'un lac ; le sol est peu consistant et le relief se construit par glissement plutôt que par creusement... »

Pierre Deffontaines dans l'introduction de «La Moyenne Garonne, Agenais-Quercy»

*les molasses sont souvent des grès, à ciment de calcaire argileux (roche détritique issue de l'agrégation et la cimentation de grain de sable)

1.2 Le site étudié



Le site étudié s'inscrit dans une portion de la vallée de la Baïse large d'un kilomètre au plus et délimitée par des falaises calcaires de 20 à 30 mètres de hauteur. Le périmètre du projet s'étire du pont Neuf à l'écluse de Nazareth comprise. Le parc de la garenne et les jardins du Roy occupent les deux berges dans le lit majeur de la rivière.

Cette situation géographique a permis aux Rois de Navarre d'y implanter des jardins d'ornement en rive gauche et une garenne (réserve de chasse et lieu de promenade) en rive droite.

Lecture des lieux :

- La vallée étroite constitue actuellement un linéaire indemne d'urbanisation.
- Le lit majeur de la Baïse approche souvent le pied des falaises, et l'inondabilité de ces terrains alliée à l'étréoussse de cette vallée ont repoussé les constructions sur les hauteurs et sur le plateau qu'entaille la vallée.
- Le château, construit sur une terrasse calcaire en rive gauche de la Baïse est le point focal de Nérac, signale clairement l'importance de la ville à la Renaissance.
- Depuis ce qui fut sa cour intérieure (une grande partie du château a été détruite en 1793), un large escalier conduit au Nérac marqué par les travaux Haussmaniens du XIXème siècle.
- La vallée de la Baïse se révèle depuis le pont neuf dans son vallon escarpé.



Sur cette vue aérienne de Nérac (source géoportail), la vallée se dessine en vert par l'ourlet arboré de la rivière.

Le site forme une exception dans son environnement agricole et urbain.

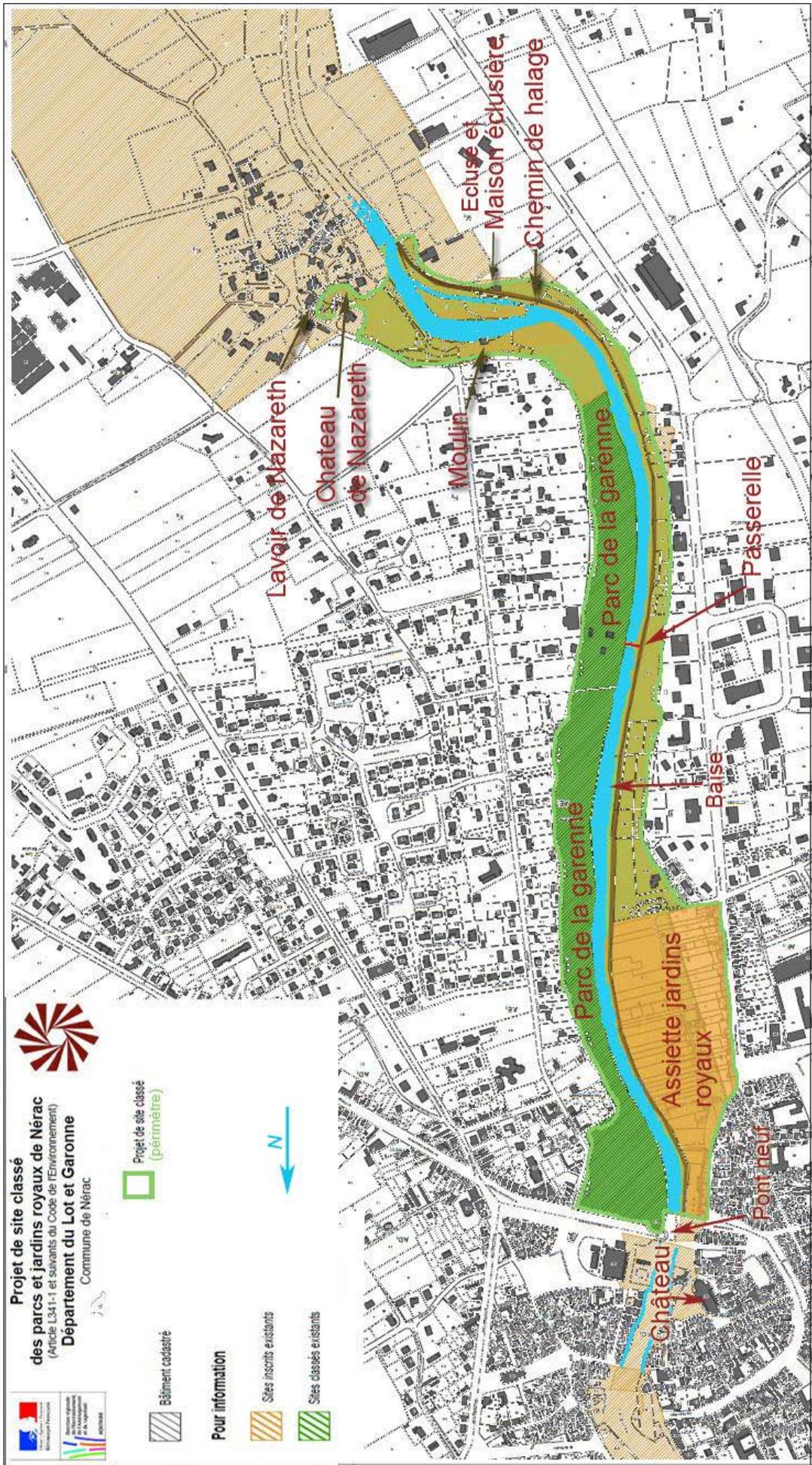
Le parc de la Garenne, en rive droite, auquel on accède après avoir franchi le pont neuf (1837) a été retracé à partir d'un plan des années 1903-1923. Une large entrée par la route d'Agen, faisant office de parking, permet d'accéder à l'allée majestueuse des 3 000 pas qui continue jusqu'au moulin de Nazareth. Le site étudié s'étire ensuite vers le sud jusqu'à ce château du XIII^{ème} et au lavoir de Nazareth.

La rive gauche se découvre en contournant les bâtiments implantés en limite de la terrasse sud (ancienne fausse braie*). Cette terrasse est aujourd'hui fermée au public.

Depuis le niveau de l'ancienne fausse braie, l'assiette des jardins du Roy se lit encore grâce aux tracés de l'allée principale qui est devenue le chemin des jardins du Roy et au fait que ces terrains soient encore très peu bâtis. La berge gauche de la Baise est longée par l'ancien chemin de halage menant à l'ensemble des écluses et de la maison éclusière.

Une passerelle permet de franchir la Baise au niveau du chalet et du kiosque en rive droite.

**Enceinte basse enserrant tout ou partie d'une place forte*



Les éléments majeurs et le périmètre en projet

1.3 Le contexte administratif

- **Population** : En 2015, Nérac comptait 7 780 habitants pour une superficie de 62 km² ce qui fait 125 habitants par kilomètre carré, appelés Néracaises ou Néracais.
- **Document d'urbanisme et chartes** :
 - **Le document d'urbanisme (PLU)** affirme, dans son projet d'aménagement et de développement durable (PADD), promouvoir l'écologie urbaine et la nature en ville. Dans la partie état initial de l'environnement du PLU, l'analyse paysagère détermine la vallée de la Baise comme la seule sous-unité paysagère du néracais.
 - Les berges de la Baise sur toute la surface du périmètre de projet du site classé sont des zones soumises à risque d'inondation dans le zonage du PLU.
 - **Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** du pays d'Albret dont le périmètre regroupe les trois communautés de communes du val d'Albret (Nérac en fait partie) des coteaux d'Albret et du mézinais, soit 34 communes, est en cours de réalisation. Le lancement de la démarche par une journée de prospective territoriale a eu lieu le 30 novembre 2015.
 - **La Charte paysagère et urbaine sur le territoire du pays d'Albret** a défini en 2010 quatre axes d'actions. Le premier axe concerne la préservation et la valorisation du paysage.
 - **L'agenda 21 communal** établi en 2010 présente dans son volet environnement le parc de la Garenne et les jardins royaux comme des atouts forts. Ce document indique que les méthodes employées pour la gestion de ces espaces ont banni l'utilisation d'engrais de synthèse et de pesticides chimiques.
 - **La charte de gestion du parc** et des jardins de 2004 répond déjà à des principes de gestion « douce » Les techniques déjà employées seront réinvesties et complétées par d'autres actions dans la partie « cahier de gestion » de ce rapport.

1.4 Le contexte économique

(Selon les données de l'Insee, le portail internet du pays d'Albret et l'office de tourisme de Nérac)

- **L'agriculture** : Le pays concentre 74 types de cultures. Les productions les plus importantes étant les semences (betterave porte-graine), la viticulture (vin de Buzet, Armagnac, Floc de Gascogne), la céréaliculture et le maraîchage (melon, asperge, fraise...). Nérac est considérée comme la capitale européenne de la production de betterave porte-graines grâce à des entreprises agroalimentaires dynamiques.
- **L'industrie** : Pas moins de 750 entreprises (hors exploitations agricoles) forgent le tissu économique du pays d'Albret dont un ensemble d'entreprises industrielles d'activités traditionnelles (exploitation du bois, mécanique, chaudronnerie, verrerie). On remarque également une forte croissance des sociétés de services (services aux entreprises, éducation, santé, action sociale) qui sont en constante progression, signe d'une économie de plus en plus tertiaire.
- **Le tourisme** : Les lieux d'attractivité touristique néracais sont le château-musée Henri IV, la vieille ville, le parc de la Garenne, le pavillon des bains du roi, le jardin d'évocation renaissance conçu en 2009 sur l'emplacement des jardins du Roy et la navigation sur la Baise. Le château a récemment mis en place des outils internet dont un vidéo-guide et des panneaux d'interprétation. La DREAL a participé à l'élaboration et au choix d'implantation de ces panneaux dans le cadre de l'instruction des demandes de travaux en site classé.

En 2010, la Mairie de Nérac a répondu à l'appel à projet du Conseil régional Aquitaine « Site Majeur d'Aquitaine 2011-2013 » qui a pour objectif la valorisation touristique du patrimoine. Les trois sites proposés par Nérac sont le musée-château Henri IV, le parc de la Garenne et le moulin des Tours situé à la limite de la commune de Barbaste.

Les actions du programme site majeur sont les suivantes :

- Actions d'aménagement afin d'améliorer l'accueil des visiteurs dans les sites

- Actions de conservation des édifices
- Actions de valorisation du patrimoine paysager (parc de la Garenne et les Jardins du Roi)
- Action de mise en tourisme de l'offre culturelle (sensibilisation des visiteurs au patrimoine)



Dans le cadre de l'action de valorisation du patrimoine paysager la commune a réalisé un audioguide intitulé : « 3 000 pas vers les jardins du Roi ». Cet audioguide accompagne le visiteur à une promenade de 2,5km dans le parc de la garenne et les jardins du roi du XVIème siècle sur les deux rives de la Baïse.

- **Les chiffres du secteur touristique** : Nérac possède 3 hôtels et une résidence hôtelière de 532 lits. Le nombre de nuitées annuel est d'environ 97 000. La fréquentation fluviale du port de Nérac est en baisse sur les trois dernières années de 14 929 trajets en 2012 à 12 383 trajets en 2014

2 - La démarche de redéfinition de la protection

La circulaire du 7 juillet 2011 du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Énergie a demandé d'établir le bilan et l'actualisation de la liste indicative nationale des sites majeurs restant à classer pour chaque département avec l'appui des Commissions départementales de la nature, des paysages et des sites.

La valeur du site patrimonial du parc de la Garenne et des jardins royaux a amené la DREAL à proposer son inscription, proposition sur laquelle la commission départementale du 07 octobre 2015 s'est prononcée favorablement.

2.1 Des évolutions fortement impactantes à encadrer

Le site classé, depuis sa première protection de 1909 a vécu, le parc de la Garenne s'est transformé suivant les modes d'usages des parcs et les courants de l'art des jardins.

De Garenne lieu de chasse et de promenade privé, il est devenu lieu de loisirs ouvert au public. Il s'est ouvert à certains usages domestiques (lavoir), des manifestations culturelles matérialisées par des constructions ou des aménagements (kiosque et théâtre de verdure) s'y produisent depuis plus d'un siècle, et deux terrains de tennis ont pris place dans les années 50, entre le kiosque et le théâtre de verdure créée en 1913. Depuis 1985, une aire de stationnement bitumée a endommagé l'entrée du parc.

Les modes de gestion de la garenne ont également opéré des transformations de l'aspect du parc. Des arbres ont été coupés, d'autres ont été plantés, et, actuellement les arbres morts sont conservés sous forme de « totem » ou laissés au sol pour favoriser la biodiversité. L'allée des 3 000 pas n'est plus régulièrement soulignée d'un double alignement de chênes.

Le jardin royal de la rive gauche protégée par le site inscrit du 5 mai 1983 a été considérablement transformé par le morcellement foncier de son assiette, mais des tracés forts se lisent encore (chemin des jardins du Roy sur l'emprise du double alignement d'ormeaux, rue de la brèche marquant l'ancien contour des jardins Royaux) et des éléments remarquables tels le pavillon des bains du Roy, le vestige du palais de Marianne, et une tortuguière¹ témoignent des usages passés.

L'espace constitué du parc de la Garenne en rive droite et de l'assiette des jardins du Roy en rive gauche se trouve au cœur de la ville de Nérac, ce qui lui confère un statut de parc urbain, la Baise ajoute au charme de cet endroit. C'est à la fois un lieu de promenade, de festivités, un espace riche de biodiversité, une suite à la visite du château et un espace de navigation avec la Baise en son mitant. La saison touristique y génère une affluence notable.

La situation en cœur de ville en rapport avec le château d'Henri IV et les multiples usages qu'il génère suscitent de nombreux projets qui nécessitent d'être étudiés finement pour respecter « l'esprit des lieux » et les qualités pittoresques et historiques du site.

Des demandes d'autorisations pour réaliser plusieurs projets conséquents et ponctuels ont été instruites récemment :

- Pour la création d'un espace d'évocation du jardin Renaissance (en Site Inscrit en 2008)
- Pour la mise en place d'une passerelle métallique mobile qui permet la continuité du parcours de découverte des deux rives de la Baise (en site classé et en site inscrit - 2008)
- Pour la réalisation de travaux de confortement des berges de la Baise (en Site Classé et Site Inscrit en 2009)

Le projet de confortement des berges de la Baise a été ajourné, et l'autorisation ministérielle du 5 août 2008 pour la réalisation de la passerelle a été favorable « **sous réserve que ce projet s'insère dans une dynamique de restauration du parc de la Garenne, des jardins royaux, et des rives de la Baise, appuyée sur les caractéristiques historiques et paysagères remarquables des lieux** ».

Ainsi, la multiplicité des projets qui ont émergé ces dernières années, ont amené la commune, les autres collectivités et les services de l'État à s'interroger sur la cohérence de ces aménagements projetés entre eux.

Il est bien apparu lors de l'instruction de ces différents dossiers, la nécessité de replacer ces opérations dans le cadre d'un projet d'aménagement et de gestion global et concerté, établi à partir d'une étude patrimoniale et paysagère approfondie de l'ensemble historique des parcs et jardins royaux.

à partir de 2008, la commune de Nérac s'investit dans cette démarche et confie au cabinet Casals une étude paysagère et historique des parcs et jardins royaux de Nérac, subventionnée par la DIREN Aquitaine.

Cette étude (Cf : Fiche 1.1 du plan de gestion) mit, entre autre, en exergue la nécessité de redéfinir les périmètres de protection et d'étendre le site classé. C'est l'objet du présent dossier.

2.2 Les étapes de la démarche

L'étude historique et paysagère confiée au cabinet Casals par la commune de Nérac en 2010 relevait de la nécessité de définir un plan d'aménagement global et concerté pour un site majeur de Nérac, site en pleine évolution à la fois dans ses usages et ses projets d'aménagements. L'extension du périmètre de classement à l'ensemble composant l'ancien domaine royal de part et d'autre de la Baise est apparu rapidement comme une nécessité. Cette étude a donné lieu à sept comités de pilotage de mai 2009 à novembre 2012, composés de la commune de Nérac représentée par ses élus et ses services techniques, du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine, de la DRAC, du conseil général, de l'association les amis du vieux Nérac, des représentants de la structure du château-musée, de l'office du tourisme du Val d'Albret et de la DREAL.

Ce même comité de pilotage a été mobilisé pour la démarche de concertation spécifique au projet d'extension du classement, projet qui s'est déroulé selon les étapes suivantes :

- Le 9 octobre 2009 : le centenaire du classement de Nérac est célébré. Ce même jour, la passerelle qui a initié la réalisation de l'étude est inaugurée. A l'occasion du centenaire plusieurs panneaux relatant l'histoire du site ont été réalisés en partenariat avec la DREAL.
- Le 2 septembre 2011 : Présentation du projet d'extension du site classé au comité de pilotage par les services de la DREAL.
- Le 18 juillet 2012 : Réunion de concertation avec le comité de pilotage, quelques modifications à la marge sont effectuées sur le périmètre.
- Le 4 juillet 2013 : Validation avec la commune du périmètre de l'extension du site classé sur le terrain.
- Le 13 novembre 2013 : Présentation de l'étude historique et paysagère et du cahier de gestion à la commission départementale de la nature des sites et des paysages.
- Le 22 octobre 2014 : Inspection du projet de classement missionnée par le Ministère de l'écologie et du Développement Durable et de l'Énergie.
- Le 3 mars 2015 : Réception du Rapport de mission de l'inspection générale.

¹ Espace qui du temps d'Henri IV était dédié à l'élevage des tortues

3- Les valeurs de l'ensemble du parc de la garenne et des jardins royaux de Nérac motivant l'extension du périmètre

La loi du 2 mai 1930 s'intéresse aux monuments naturels et aux sites dont la conservation présente au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire, ou pittoresque un intérêt général.

3.1 Un ensemble historique

Le parc de la garenne et les jardins royaux de l'époque Renaissance ont été conçus dans une étroite vallée sur les deux rives de la rivière Baïse qui s'écoule en son milieu. Historiquement le château de ce domaine royal possédait un jardin d'agrément de proximité et une garenne dédiée à la chasse et au jeu. La partie « Garenne », actuellement protégée par classement, a été conservée en un seul tenant grâce au rachat de la parcelle par la commune de Nérac, le 7 août 1810. En revanche, en 1793, les jardins royaux ont été morcelés et vendus par lots de parcelles en lanières perpendiculaires à la rivière, malgré cela, leur assise a été préservée et leur superficie originelle n'est pas difficile à retrouver.

L'histoire du parc de la garenne et des jardins royaux est développée dans le chapitre 4 « Intérêt au regard de l'histoire ».

Ainsi, la cohérence paysagère et historique perdue et conduit la réflexion sur un projet de périmètre de protection de cet ensemble qui réponde à la logique du lieu et permette la mise en œuvre de projets réfléchis à l'échelle de l'ensemble constitué par les deux rives.

3.2 Un parcours de découverte aux multiples stations pittoresques, développé sur les deux rives

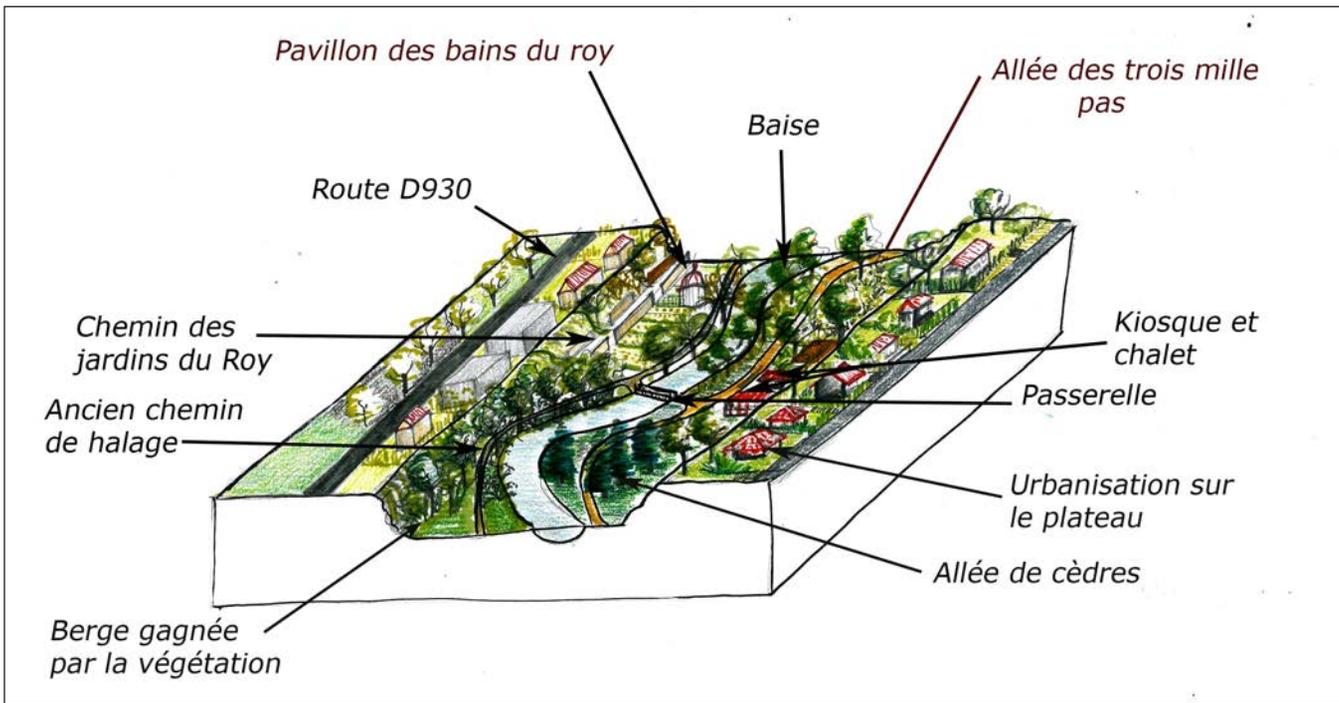
Les deux berges de la Baïse présentent de nombreux tableaux paysagers qui retiennent l'attention du promeneur, la présence et l'ordonnement d'une telle quantité de situations « digne d'être peintes » est véritablement remarquable. Ces tableaux seront présentés dans le chapitre 5-« Intérêt Pittoresque ».

D'un point de vue fonctionnel, aujourd'hui, une passerelle permet de réaliser un parcours de découverte de l'ensemble parc et jardin. De nouveaux espaces viennent ainsi se relier au parc ; la portion de la rive gauche restée à l'écart des aménagements présente une séquence « sauvage » resserrée entre falaise et Baïse, prolongée par les aménagements Haussmannien tels le chemin de halage, les écluses et la demeure de l'éclusier, qui enrichissent le scénario de la visite. Sur la rive droite, l'arboretum, le moulin, le lavoir, les sources, le hameau et le château de Nazareth ajoutent des éléments attrayants et riches d'histoires. Tous ces aménagements possèdent des qualités paysagères pittoresques et leur ensemble constitue un important patrimoine historique.

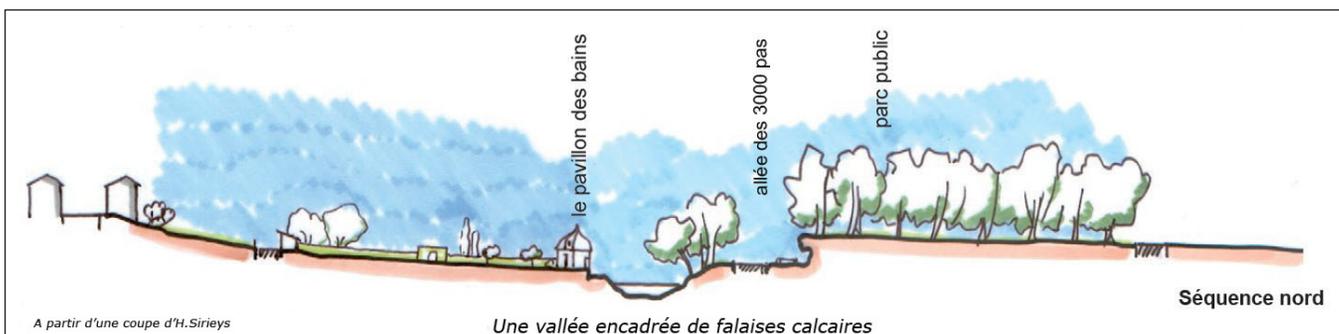
3.3 Une entité d'espace

Dominés par le château, les jardins royaux et le parc de la Garenne sont implantés sur les deux rives de la Baïse, formant une étroite vallée encadrée de falaises calcaires hautes de 20 à 30 mètres.

Les deux rives se répondent, la Baïse lie et anime de son cours les deux espaces.



Bloc paysage vallée de la Baise à Nérac

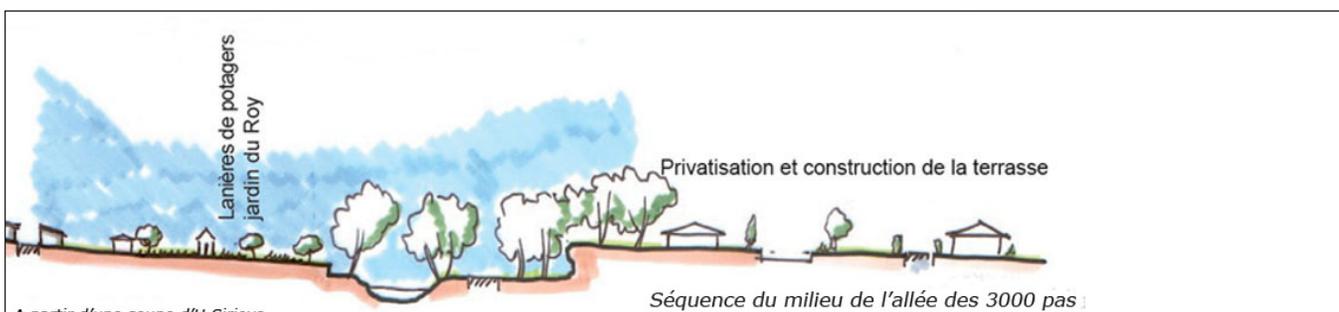


A partir d'une coupe d'H. Sirieys

Une vallée encadrée de falaises calcaires

Séquence nord

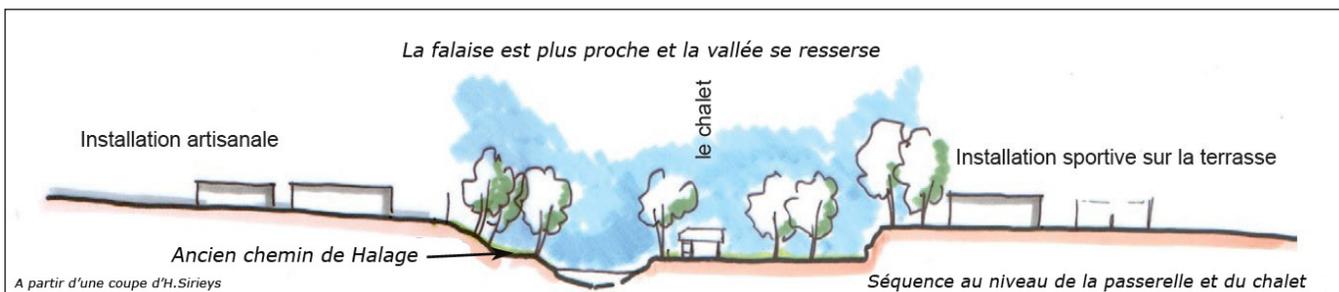
Séquence nord



A partir d'une coupe d'H. Sirieys

Séquence du milieu de l'allée des 300 pas

Séquence du milieu de l'allée des 300 pas



A partir d'une coupe d'H. Sirieys

Séquence au niveau de la passerelle et du chalet

Séquence au niveau de la passerelle et du chalet

3.4 Une appréciable diversité biologique en cœur de ville.

L'ensemble du parc de la Garenne et des jardins royaux présente différents milieux aux caractéristiques variant du jardin potager, au jardin d'agrément, au sous-bois et aux parois rocheuses protégées par un manteau de végétation spontanée préservant la quiétude des lieux pour les espèces animales et végétales. Cet éventail de situations permet de recenser une variété faunistique et floristique remarquable pour un lieu aussi fréquenté situé en milieu urbain. Cette diversité sera décrite dans le **Chapitre 7 /le patrimoine naturel.**

4 - Intérêt au regard de l'histoire. La prégnance du passé – Présence de nombreux éléments patrimoniaux

La ville de Nérac se présente comme un livre d'histoire, les chapitres marquants correspondent à l'empreinte médiévale de la famille d'Albret et aux aménagements apportés par le préfet Haussmann au XIXème siècle.

Dominé par le château, le site développé sur les deux rives de la Baïse est émaillé de nombreux éléments architecturaux. Chaque période historique est représentée par plusieurs vestiges ou objets architecturaux, et ce sont là autant de révélateurs de la richesse historique de ces lieux.

Cette étroite vallée encaissée possède un caractère pittoresque remarqué dès le XVIème siècle par Henri II de Navarre ; Henri IV y établit sa cour durant quelques années, puis, au cours du XIXème siècle les deux rives vécurent un renouveau dans leurs aménagements grâce aux travaux Haussmanniens et, depuis cette période, l'intérêt pour le parc de la Garenne et les jardins royaux n'a plus cessé.

Ce site qui se présente comme un palimpseste méritait une étude approfondie, c'est pourquoi, la commune de Nérac a missionné les historiens du cabinet Casals. Cette étude historique présente pour chaque époque, depuis l'implantation de la villa gallo-romaine et l'édification du château, les différentes transformations, agrandissements et occupations du domaine enrichi d'une mise en écho avec l'histoire de l'art des jardins en Europe.

Voici résumé, en quelques grandes étapes, l'histoire du parc de la garenne et des jardins royaux.

4.1 L'époque gallo-romaine

Une villa Gallo romaine était implantée sur les rives de la Baïse, de cette villa il reste une partie des mosaïques des thermes.

En rive droite, à l'entrée du parc, ces mosaïques gallo-romaines vestiges de la villa, datant du IVème siècle après Jésus-Christ sont protégées par un édicule en « cul de four ».

Les recherches attestent d'une occupation humaine depuis l'âge de bronze dans le quartier de

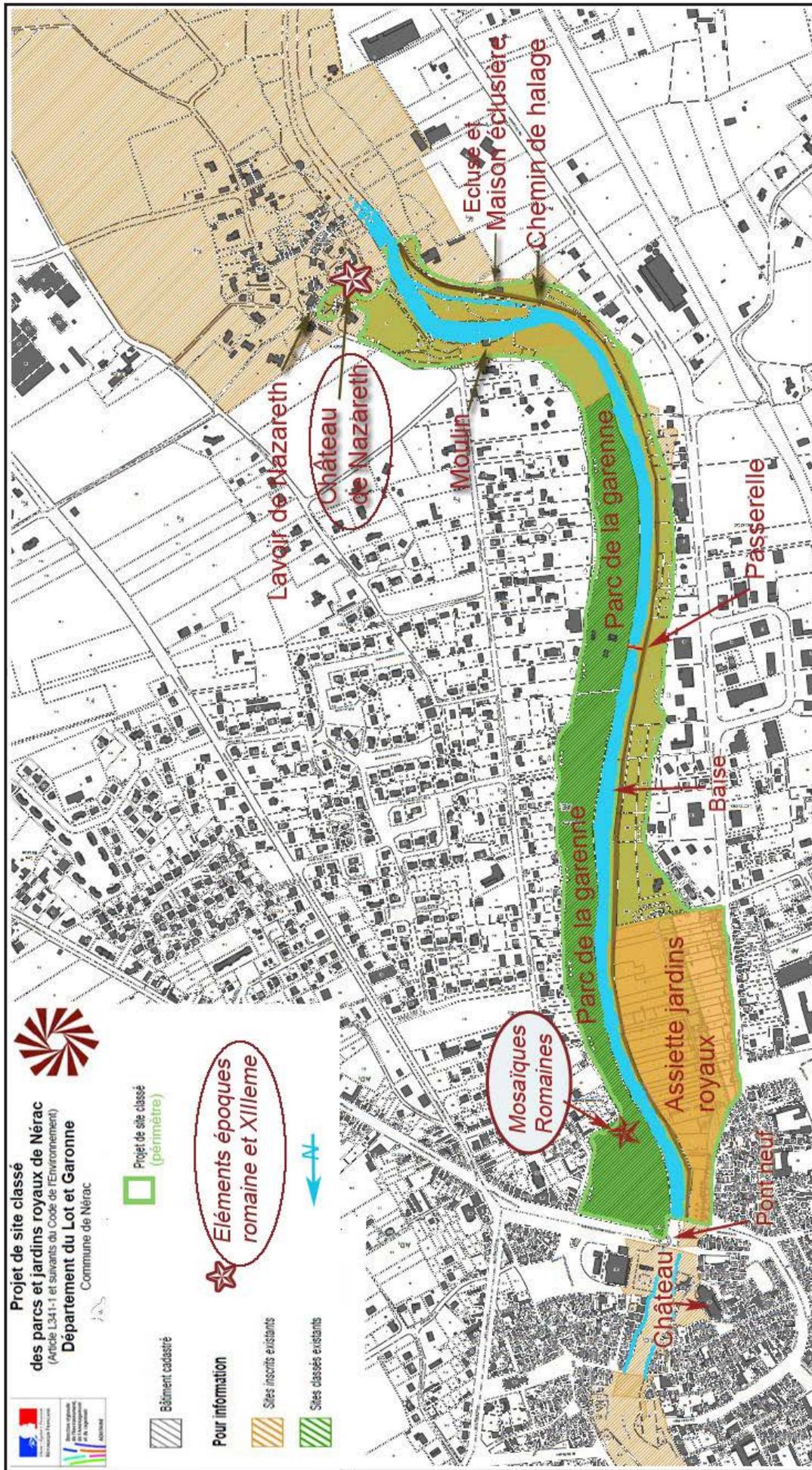


Nazareth.

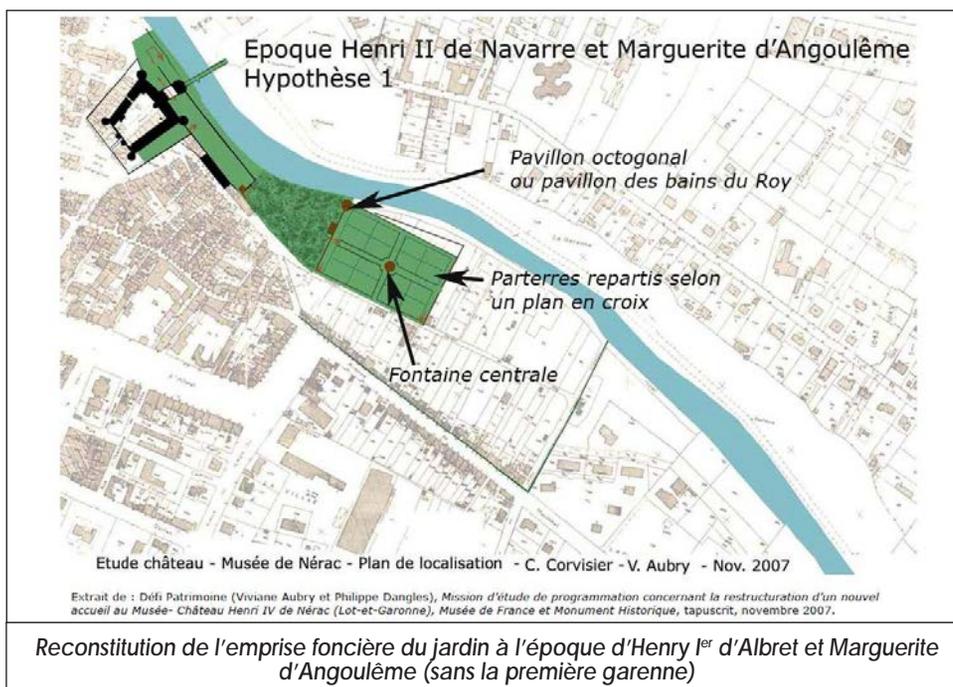
4.2 Le XIIIème siècle

Le château de Nazareth construit par la famille Albret entre 1259 et 1287, aujourd'hui partiellement en ruine, marque singulièrement le paysage.





4.3 Le « commencement » du parc et des jardins royaux



L'histoire débute avec la famille d'Albret (Jean III de Navarre / Catherine de Foix et Henri II de Navarre, leur fils) par l'édification du château en fin du XV^{ème} siècle, le projet d'implantation de la garenne en 1510 en rive droite et achat des terrains en 1529 sur l'autre rive, au pied des murailles, achat, qui va permettre la conception du jardin de plaisance sur le modèle des premiers jardins français de la renaissance.



Aile nord du château



Jardin de style renaissance château de Valmer à Chançay

Les jardins Renaissance présentent tout d'abord le même quadrillage d'allées que les jardins médiévaux, mais ils se distinguent par des espèces végétales plus variées, un rôle plus important de l'eau, une compartimentation plus complexe des carreaux et l'introduction de sculptures.

À cette époque, le domaine se compose de trois parties complémentaires : le jardin d'agrément avec ses compartiments, ses allées, ses pavillons et ses fontaines ; le jardin utilitaire avec son verger, son potager et ses vignes ; enfin, le parc de chasse. Ces trois espaces constituent un ensemble cohérent qui répond aux différents besoins des propriétaires.

À Nérac, Le jardin est clos de mur, on y accédait, depuis le château, par un escalier aujourd'hui disparu. Le jardin d'ornement occupait la fausse braie et un terrain en contrebas rive gauche, ce jardin était complété d'un verger.

La garenne, partie composante du jardin renaissance, est à l'origine un parc clos réservé à la chasse, puis à la promenade et aux jeux. La garenne est un lieu entretenu, cultivé, une réserve de bois et de chasse.

4.4 L'agrandissement

Au cours de la génération suivante (Jeanne d'Albret et Antoine de Bourbon-Vendôme et leur fils Henri III de Navarre – de 1549 à 1572), la Garenne s'agrandit de nouvelles parcelles, l'ensemble est clos.



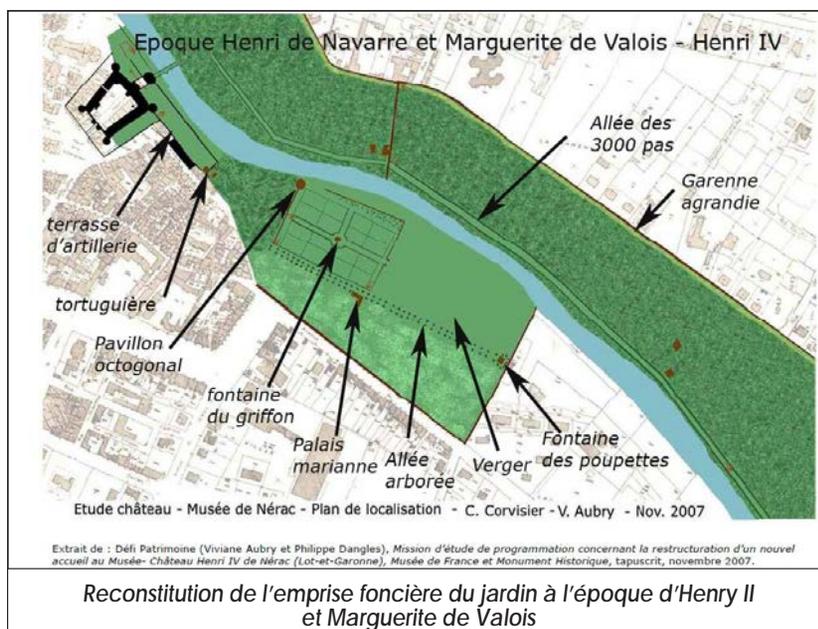
4.5 Le plein essor

Les aménagements d'Henri III (qui deviendra Henri IV de France), de Marguerite de Valois et de Catherine de Bourbon de 1579 à 1607 marquent la période du plein essor des jardins : agrandissements, création de l'allée des 3 000 pas, jardins et parterres, verger, nouvelles clôtures, terrasse, fontaine Saint Jean, le palais de Marianne, la maison du jardinier, le pavillon octogonal, la tortuguière.

Henri IV et Marguerite de Valois séjournèrent entre 1577 et 1582 à Nérac.

L'espace du jardin de plaisance était divisé selon une grande rigueur géométrique et s'organisait en perspectives rectilignes bordées de lauriers et de cyprès qui délimitaient des parquets rectangulaires.

Les **compartiments plantés** offraient certainement une juxtaposition de motifs géométriques indépendants alternant dessins de nœuds ininterrompus, entrelacs et carrés de fleurs. Sous Henri IV, la promenade était agrémentée d'une grande diversité d'essences : cyprès, arbres fruitiers venus de Toulouse, arbres exotiques, aloès, orangers, citronniers et vignes en tonnelle.

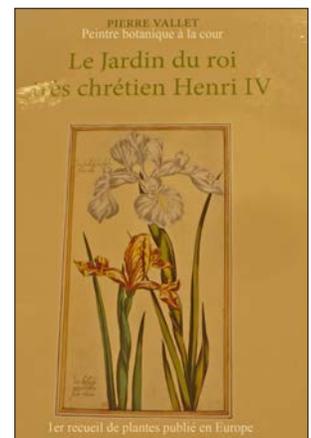


Henri IV est sensible à l'art des jardins et aux végétaux nouveaux et exotiques de la renaissance.

Isaac de Pérès (jurat de la ville de Nérac) dans ses chroniques, rapporte :

«Le Grand Henry planta de sa main des cyprès dans les jardins et où il passa une partie de ses dures années, et faire son essai de patience et de courage, avant que sa vertu l'eut porté sur le trône, que sa vertu lui avoit préparé »

*« Autrefois, dit-on, notre Prince,
En avait fait un paradis ;
D'où nous reste encor la marque
Icy, Chézac, prête l'oreille :
Où l'on dit jardins qu'en esquerre
Le grand Roy planta ses cyprès »*



Éléments remarquables datant de la période renaissance en rive gauche :

en contrebas :

- La fausse braie-Rempart ou pré-rempart
- L'escalier vestige
- La porte de la brèche (permet de franchir le rempart)
- La tortuguière (abritait des tortues)
- La maison de fleurette
- Le pavillon des bains du Roy ou pavillon octogonal
- Le palais Marianne



Ancienne fausse braie transformée en jardin terrasse

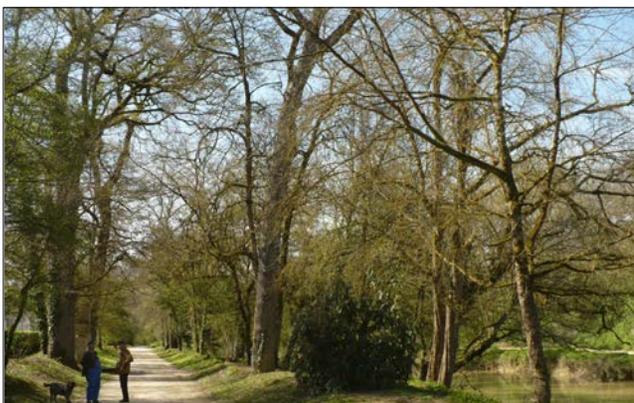


Tortuguière



Pavillon des bains du Roy

- Éléments remarquables datant de la période Renaissance en rive droite
- Allée des 3 000 pas
- Fontaine Saint Jean
- Vestiges de la Fontaine des poupettes



Allée des trois mille pas



Fontaine Saint Jean et grotte Fleurette

4.6 La mutation

En 1621 par représailles contre les protestants, Louis XIII ordonne le comblement des fossés et les destructions des murailles de Nérac et autorise l'auditeur à la chambre des comptes à prélever toutes les pierres à bâtir des jardins. Ensuite, le campement des soldats de la fronde (1648-1653) a entièrement ruiné la terrasse (ancienne fausse-braie) et gravement endommagé le château.

Puis, la mise en fermage des jardins et de la Garenne a considérablement abîmé les jardins. Au cours du XVII^{ème} siècle, les jardins royaux sont affermés et dévolus à une fonction plus utilitaire avec, notamment, la plantation de nombreux fruitiers. Les jardiniers n'étant payés qu'en produits qu'ils cultivaient, le jardin d'agrément n'est plus planté que d'espèces utilitaires.

Cependant, la famille Bouillon (le duché d'Albret, constitué en 1556 pour Antoine de Bourbon, comprenait 4 sénéchaussées : Nérac, Casteljaloux, Castelmoron-d'Albret et Tartas) restaurera la maison du jardinier, le pavillon octogonal, les ponts et les portails. La garenne sert de promenade publique dès le XVII^{ème}.

A.N. NIII (11), Levé en plan du château de Nérac et de ses jardins par Magloire Pérez, sous l'autorité de M. de La Mazelière, gouverneur de l'Albret, 23 décembre 1753



Le plan aquarellé du jardin est dressé en 1753

- | | | | |
|--------------------------------|---|--|---------------|
| A. château | L. jardin | S. pré en forme de boulligrin | 6. garenne |
| E. escalier à rampes droites | M. fontaine du griffon | T. bois d'ormeaux | 11. barbacane |
| F. terrasse d'artillerie | N. escaliers menant à l'allée d'ormeaux | U. écuries | 12. pépinière |
| G. pavillon-porche | O. allée d'ormeaux | V. tortuguière | 13. escalier |
| H. entrée principale du jardin | P. palais Marianne | Y. pont menant à la garenne | |
| I. maison du jardinier | Q. fontaine des poupettes | 4. lavoir et porte d'entrée pour le public | |
| K. pavillon octogonal | R. verger | 5. parc fermé | |

Au XVIII^{ème} le jardin organisé en carrés desservis par des allées en croix possède toujours une fonction utilitaire avec un potager. Au-delà du potager, un boulingrin (terrain engazonné) et un verger se partagent l'espace.

Le domaine est encore source de revenus, 200 mûriers y sont plantés.

En 1770, un ouragan et des pluies diluviennes ravagent la région, la toiture du château est gravement endommagée, les murs et les clôtures du jardin sont détruits, le jardin du roi est submergé et la maison du jardinier est abattue.

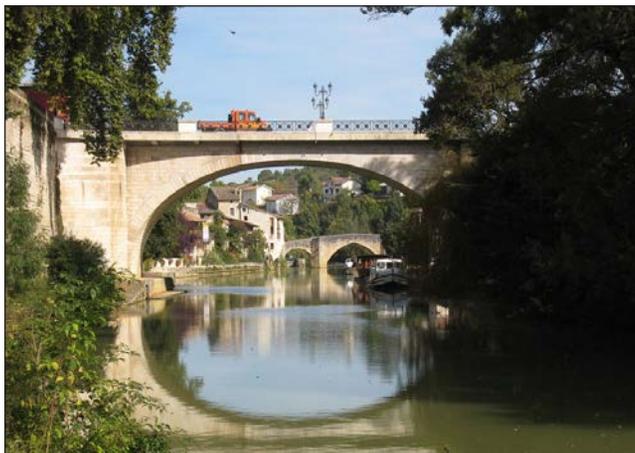
En 1795, les jardins du roi et la tortuguière sont mis en vente, un morcellement extrême en forme lanières orientées d'Est en Ouest résulte de cette vente.

La garenne est achetée par la municipalité en 1810.

4.7 Les aménagements Haussmanniens

Haussmann d'Albret est sous-préfet de Nérac de 1832 à 1840. Il améliore la navigabilité, fait construire des barrages éclusés devant le village de Nazareth et aménager des chemins de halage en rive gauche.

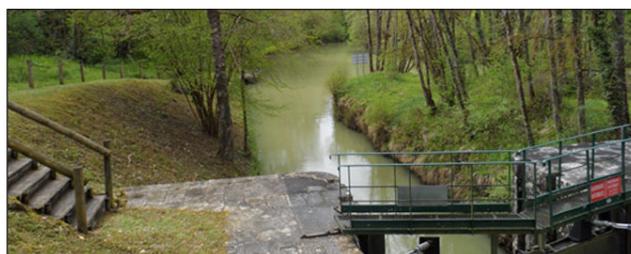
L'ancien pont de Nérac est remplacé en 1837 par un pont moderne à une seule arche franchissant au plus haut pour faire pénétrer en ville la nouvelle route venant d'Agen. L'ancienne fausse braie est surélevée de quatre mètres pour se mettre à niveau sur les cotes du nouveau pont.



Pont neuf avec en arrière plan le pont vieux du XVI^{ème}



Jules Philippe (del.) et Chauve (imp.)
Château d'Henri IV à Nérac (Lot-et-Garonne)
Lithographie
Extrait de : Alexandre Ducourneau, *La Guyenne historique et monumentale*, Bordeaux, 1842.



Écluse sur bief à Nazareth

4.8 Le parc de la garenne ré-investi

La fin du XIX^{ème} et le début du XX^{ème} siècle correspondent à des années de renouveau pour le parc de la Garenne. Les tracés des allées et les formes des bosquets sont remaniés à la mode des jardins de style paysager.



Plan de la garenne entre 1903 et 1913.
Archives départementales 47

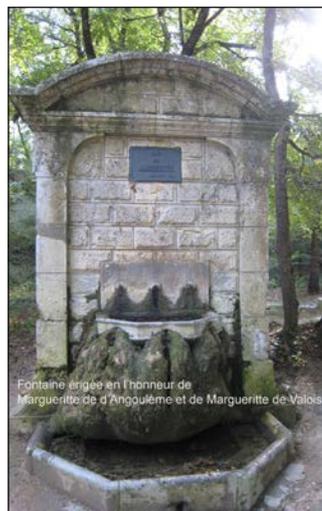
Sur le tronçon de l'ancienne fausse braie, un square à fontaine est aménagé.
La garenne est tronquée de sa partie haute au nord du pont et la tête de parc est redessinée en 1862.

De nombreux éléments viennent enrichir le parc : La grotte de fleurette et la fontaine de fleurette avec sa sculpture de marbre blanc figurant la jeune femme, qui selon la légende, se serait noyée par désespoir d'avoir été délaissée par le jeune roi Henri IV, la fontaine des Marguerite, la fontaine des trois grenouilles, le kiosque et le chalet et enfin le théâtre de verdure.

Éléments remarquables datant des XIXe et XXe.



Grotte de Fleurette



Fontaine érigée en l'honneur de Marguerite de d'Angoulême et de Marguerite de Valois



Le kiosque



le chalet



Le parc est le lieu de distractions, le théâtre de verdure, le chalet et le kiosque permettent le déroulement de manifestations culturelles, opéra, opérettes, représentations scolaires (et aussi un spectacle de Michel Polnareff « enfant du pays »).

L'allée des 3 000 pas qui se prolongeait jusqu'au moulin de Nazareth se poursuit jusqu'au lavoir.



Moulin de Nazareth



Lavoir de Nazareth

Le moulin de Nazareth érigé au XVIème siècle est doté d'une machinerie hydraulique. Cet ancien moulin à blé devenu minoterie, puis moulin à foulon fait l'objet aujourd'hui de projets de restauration.

Le lavoir et son bel ensemble de sources abritées édifiés au XIXème ont été restaurés en 1913.



Lavoir de Nazareth

L'arrêté de classement est signé le 23 juillet 1909 et la berge faisant face au site classé est entièrement protégée par inscription par l'arrêté ministériel du 5 mai 1983 (Site inscrit du Val de Baïse).

4.9 Au XXIème, le site poursuit son évolution

- Le Jardin d'inspiration renaissance est inauguré en 2008



- La Passerelle sur la Baise est inaugurée en 2009 lors du centenaire du classement du parc de la Garenne.



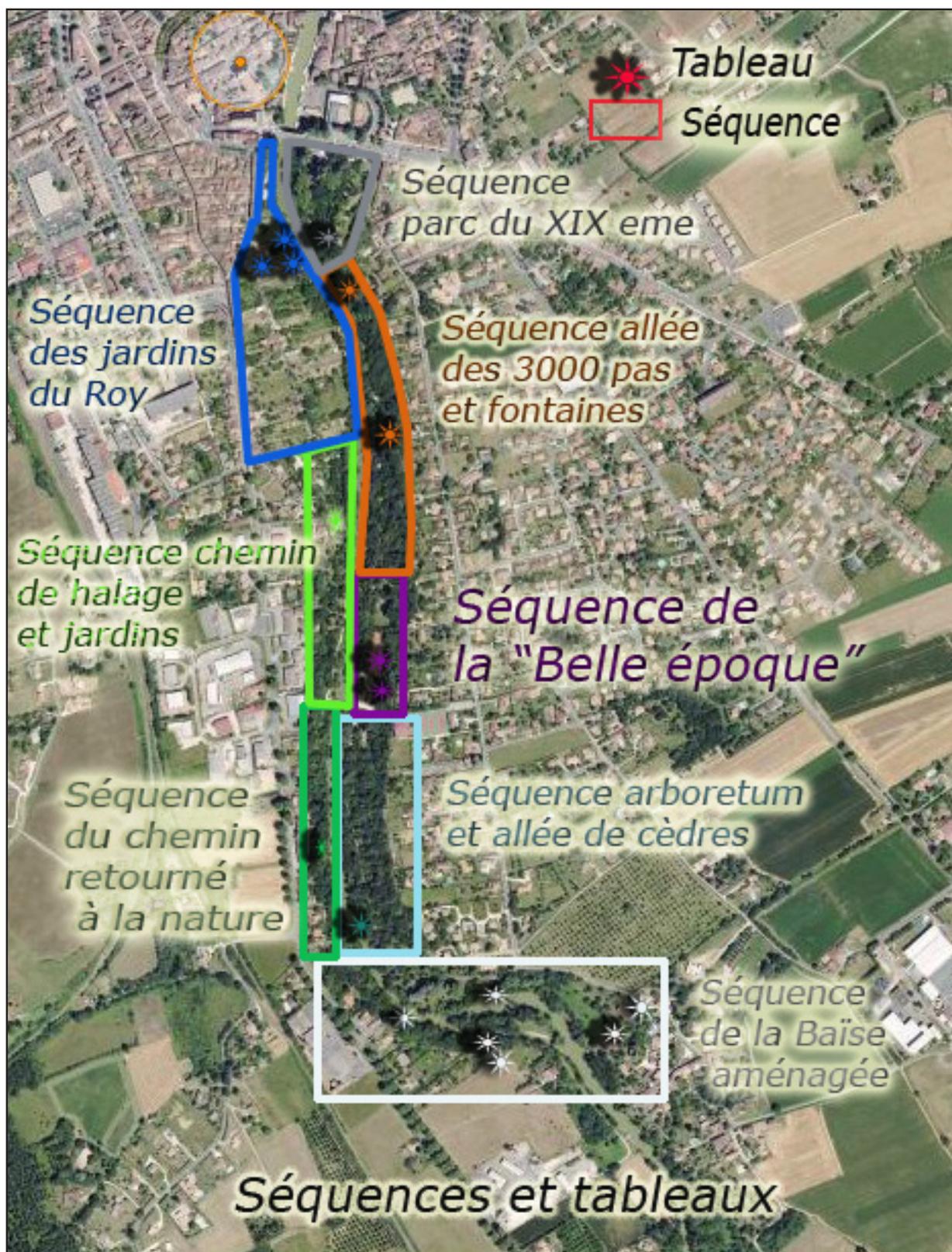
Des jardins potagers familiaux sont installés en rive gauche sans impacter le site, car ce ne sont que des clôtures en ganivelles (clôtures légères en piquets de bois de châtaignier fendu) qui délimitent les parcelles. Aucune construction maçonnée n'est autorisée sur ce terrain qui n'a pas encore révélé toute son histoire. Ces jardins ont été mis à disposition du public en mai 2011.

Des fouilles seront à envisager si la commune opte pour une reconstitution des jardins royaux de la renaissance.

5 - Intérêt Pittoresque. Un Patrimoine paysager remarquable ou « la promenade sous forme de tableaux »

Les atouts du site sont multiples et remarquables par les nombreux points d'intérêt que présente l'ensemble Parc de la Garenne - hameau de Nazareth - site des écluses - assiette des jardins du Roy au coeur de la vallée de la Baise.

L'ensemble du site présente l'opportunité de promenades au cours desquelles on découvre les différentes séquences paysagères singulièrement pittoresques (présentant parfois de véritables tableaux en 3 dimensions !). Nombre de ces situations sont des motifs que l'on retrouve dans l'iconographie du Néracais.



Chaque séquence possède des caractéristiques, une configuration et une ambiance qui lui est propre.

Certaines séquences présentent plusieurs scènes ou tableaux, la séquence du chemin de halage et des jardins est plus ordinaire et ne comporte pas de «tableau» notable.

On chemine ainsi de lieu en lieu, conduit par une allée ou un sentier aux dimensions, formes et revêtements variables, allant de découvertes en surprises.

La structure de l'espace varie, de situations confinées et abritées près du cours d'eau à des positions dégagées dominantes en belvédère sur les hauteurs du coteau. Du creux des sources au sommet de la falaise, les expositions se diversifient ; d'une voûte végétale ombragée à des clairières lumineuses en bord de Baïse, les points de vue se multiplient sur la rivière ourlée de sa sylvie, sur l'espace dilaté du bief du moulin, sur la rive opposée lorsque les arbres s'effacent, les ambiances se succèdent ainsi au fil du chemin. Les parcours présentent un déroulé de scènes (tableaux) se référant presque tous à des périodes marquantes de l'histoire.

La promenade raconte littéralement l'histoire tel un livre que l'on feuilletterait.

Les tableaux présents dans les différentes séquences

5 -1 Séquence de l'allée des 3000 pas et ses fontaines



Les évènements produits par les fontaines

Érigées à plusieurs endroits et à différentes époques, elles ponctuent l'allée des trois mille pas en alliant le mouvement et le chant du ruissellement à l'œuvre immobile de la pierre sculptée.

- Fontaine des poupettes 1540-1549
- Fontaine St Jean 1550-1562
- Fontaine du Dauphin commandée en 1602
- Fontaine du kiosque à musique 1895
- Fontaine des Marguerites 1903
- Fontaine des trois grenouilles au XXème



Les fontaines scandent le chemin et conduisent sous une belle voûte arborée à un espace récréatif introduit par un théâtre de verdure dans lequel des représentations sont toujours données.

5.2 Séquence de «La belle époque»

Cet espace, remanié au XIX^{ème} siècle est modelé selon le style paysager des parcs de cette époque ; le pavillon de style montagnard (évocation de paysages considéré alors comme sublimes) et le kiosque (élément des jardins chinois) confèrent une nouvelle ambiance au parc. Cette séquence est plus ouverte, plus lumineuse. C'est le lieu des animations et des festivités.



Il est possible, depuis 2009 d'emprunter la passerelle métallique mobile sur caissons flottants pour traverser la Baïse et parcourir l'ancien chemin de halage.

Mais l'on peut également reprendre le cheminement le long de la Baïse sur une autre portion de l'allée des 3 000 pas où les arbres se resserrent au proche du chemin, pour accéder à un espace intermédiaire planté de cèdres (de beau développement) et d'une collection d'arbres d'ornements « L'arboretum » dont la gestion est à étudier en raison du dépérissement de certains sujets plantés trop proches les uns des autres.

La limite sud du site classé en 1909 correspond à la lisière de l'arboretum.

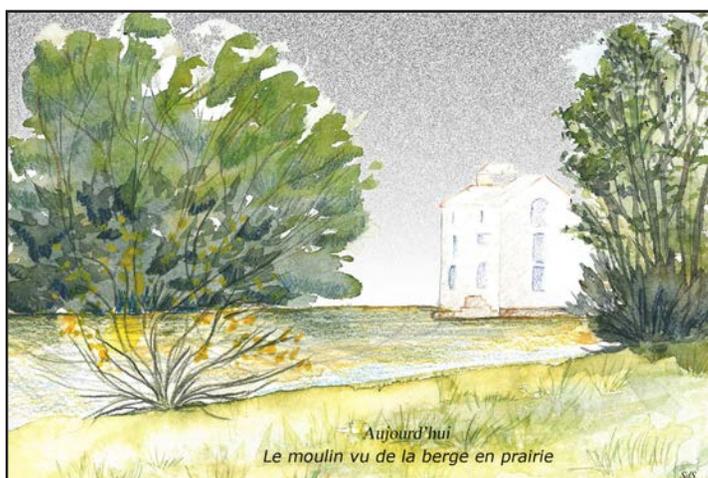
5.3 Séquence de la Baïse aménagée

5.3.1 Le moulin et la Baïse



La rivière change d'aspect à cet endroit, considérablement modelée par les travaux Haussmanniens ; un bief en rive gauche, un passage d'écluses et une sur-largeur aboutissant à une cascade occupent le lit de la Baïse.

Un imposant moulin du XVIème siècle, doté d'une machinerie hydraulique siège sur la berge en rive droite. Cet ancien moulin à blé, devenu minoterie et moulin à foulon est actuellement une centrale hydroélectrique. Le bâtiment est en cours de rénovation, il fait l'objet de projets d'accueil touristique.



5.3.2 Le château de Nazareth

En poursuivant notre cheminement, on approche de la Baise, une prairie limitée par une rangée de peupliers borde la rivière, et, en levant le regard, l'imposant château du XIIIème siècle intrigue et retient l'attention, il domine la berge et en révèle le dénivelé. L'envie de s'approcher de ce château conduit à emprunter un chemin qui s'insère dans la pente et dessert le hameau de Nazareth. Le château de Nazareth est enclos et semble abandonné, quelques parties de ses imposantes murailles se défont.



Le Château de Nazareth



Le tableau des sources et du lavoir de Nazareth

Un lavoir du XIXe, alimenté par le ruisseau de Malé dispense une agréable fraîcheur. L'endroit, bucolique, invite à la contemplation ; en suivant le chemin de ses sources cascadantes, on admire l'ingéniosité du système de répartition du cours d'eau et l'élégance des édicules qui protègent les sources. Le ruisseau de Malé, qui traverse le lieu, se franchit par un ancien pont à une arche. Ce dispositif a été mis en œuvre



au XIXème siècle.

Les pas conduisent ensuite, par un chemin récemment aménagé, au pied des ruines du château de Nazareth, remarquable ouvrage du XIIIème siècle en pierre de taille.

La promenade se termine, pour cette rive droite, en contournant le château. Le chemin descend vers la Baïse.

5.4 Les motifs de la Baïse enrichissent plusieurs tableaux

La Baïse est une rivière canalisée, navigable depuis le Moyen Âge et à l'origine de l'implantation de plusieurs bourgs-ports. Les moulins, les châteaux et les bastides se sont installés le long de cette source de revenus (péages et moulins).

La Baïse, élément majeur, participe fortement à l'agrément du site. La vallée est assez resserrée sur l'emprise du site et la rivière constitue un élément important par l'ouverture produite entre les deux berges aménagées, les couleurs changeantes de ses eaux reflétant le ciel, les ourlets arborés des berges et l'animation que procure le flux de son cours.

L'ouverture offerte par l'emprise de la rivière permet de dégager des vues, de prendre du recul par rapport aux scènes que présentent les deux rives.



Le cours d'eau conte une histoire et incite à la réflexion, à la rêverie sur les thèmes du voyage, du temps qui s'écoule ; ses eaux viennent de loin (les Hautes Pyrénées) et vont se jeter dans la Garonne, puis dans l'océan. La Baïse est à la fois une césure et un trait d'union entre les deux rives, une césure par son franchissement limité et un trait d'union par les similitudes des situations en berges. Les places d'observation en rive droite sont moins fréquentes du fait du bourrelet (sorte de digue) qu'il faut gravir pour se rapprocher de la Baïse. Depuis la rive gauche les vues sur le parc de la Garenne sont remarquables, notamment sur le lavoir et la fontaine du dauphin au bas d'un escarpement rocheux.

5.5 Les apports de la trame des petits rus



Les parcours de l'eau créent de multiples événements dans le site, libres, les petits rus dévalent parfois en cascadant les parois rocheuses, ils peuvent également être sujets à mise en scène comme dans la grotte de Fleurette ou un dispositif théâtralise ces petits ruissellements. En rive gauche des petits ruisseaux cascaded librement depuis la crête qui domine la vallée, ces micro-cascades aboutissent parfois à des cavités, grottes quelque fois naturellement présentes dans les parois rocheuses, et, de ces cavités, l'eau s'écoule dans des bassins ou dans de petites canalisations en pierre avant de rejoindre la Baise.



Ces modestes ruisseaux, offrant leurs eaux disponibles participent aussi à l'œuvre « parc de la Garenne et jardins du Roy».

5.6 Séquence du chemin de halage

Les différents visages du chemin

Depuis la liaison des deux rives par la passerelle, le chemin de halage, implanté en rive gauche, fait partie de la « boucle » de promenade. L'ancrage de la passerelle est accompagné d'une plantation arbustive de type ornemental sans lien avec le style de la végétation du site. La berge a subi plusieurs transformations qui ne rendraient plus le halage praticable de nos jours.

- Les images du chemin de halage en rive gauche en se dirigeant vers le nord :
Sans être spectaculaire, le chemin de halage est un espace restreint sur berges plantées d'arbres, limité par les clôtures généralement transparentes des fonds de parcelles. Ce parcours offre de belles vues sur le parc de la garenne et découvre les fonds de parcelles plus ou moins bien aménagés. Le chemin longe ensuite les probables vestiges de clôtures qui séparaient les jardins royaux de la berge.



L'emprise de ce chemin a été conservée pour constituer un agréable cheminement en bord de Baise.

- Autant, depuis le pavillon des bains du Roy, le chemin de halage est praticable aisément jusqu'à la passerelle, autant il faut être poussé par la curiosité pour poursuivre son trajet sur cette rive, car il est difficile par la suite de progresser sur le chemin gagné par la végétation.

Cependant, en se dirigeant vers le sud, des éléments dignes d'intérêt ponctuent le trajet. Des scènes que l'on peut qualifier de romantiques se dévoilent au cours de la progression sur les vestiges du chemin de halage.

La falaise est proche et ses formes parfois torturées sont lisibles, un ruisseau achève sa course en haut du coteau surplombant la vallée et forme une cascade de quelques mètres de hauteur qui aboutit dans un bassin naturel bordé de fraîche végétation (tapis de lamiers-Lamium galeobdolon) et scolopendres-Asplenium scolopendrium). Cette portion de berge est assez mystérieuse.



Tapis de Lamium galeobdolon ou ortie jaune



Cavité dans la falaise

5.6.1 Le tableau de la maison de l'éclusier incrustée dans la falaise

Puis, l'espace à nouveau entretenu, s'ouvre sur une maison d'éclusier semi-troglodytique incrustée dans la falaise rocheuse. L'amélioration de la navigabilité de la rivière a nécessité la transformation du cours d'eau par la mise en place d'un bief et d'un système d'écluses. Les dispositifs d'aménagement de la Baise constituent des motifs intéressants.



Falaise et maison de l'éclusier



Ecluse de Nazareth



Ecluse-bief-maison éclusière

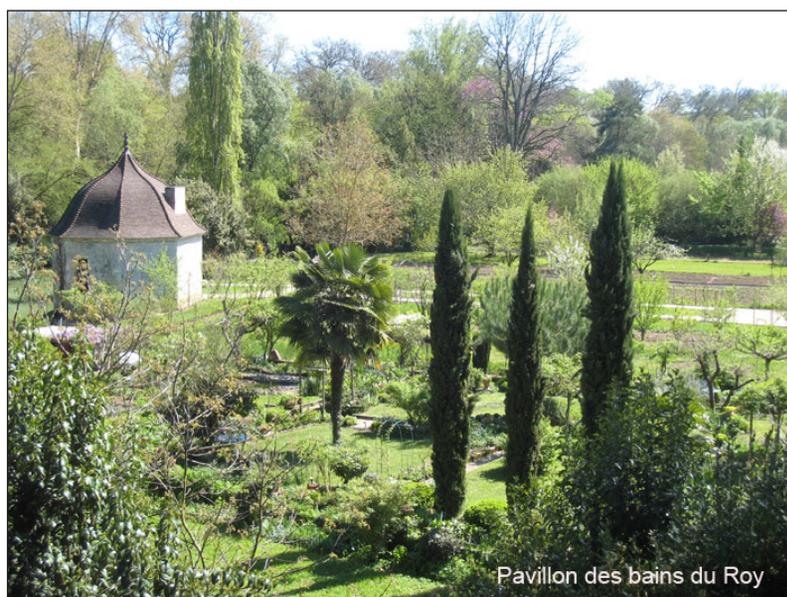
Carte postale Tuja - Collection privée de M. Creüon

5.6.2 Le chemin et la falaise



Le chemin de halage est un élément important issu des travaux haussmaniens. La limite Sud du nouveau périmètre de classement se termine par cette portion de chemin de halage après la maison de l'éclusier.

5.7 Séquence des jardins du Roy



Pour observer les jardins il faut se placer depuis le niveau de l'ancienne fausse braie (terrasse en prolongement du château qui domine la berge mais actuellement espace fermé au public) ou bien depuis le haut de la rue de la brèche pour lire son ancienne emprise du temps des jardins royaux. Aujourd'hui, un charmant ensemble de jardins sans prétentions occupe le terrain en dehors de l'espace public aménagé sur le thème de l'« inspiration renaissance ».

Un œil averti et attentif peut encore lire l'organisation de ce qui étaient les jardins du Roy. Quelques éléments marquants, tels la tortuguière, les vestiges du palais de Marianne, le pavillon des bains du roi bien sûr, mais aussi la configuration du terrain, longeant la rivière avec la ruelle « chemin des jardins du Roy » en son milieu sur l'emplacement de l'ancienne allée plantée d'ormeaux amenant au jardin.

Les jardins potagers et les vergers se partagent l'espace et l'orientation parcellaire en lanières résulte de la vente des terrains à la fin du XIX^{ème}. L'assiette des jardins du Roy garde sa lisibilité par le choix de son implantation géographique.

Les limites du périmètre du projet se trouvent, ici, contiguës au périmètre du secteur sauvegardé.

6 - Les représentations artistiques

Les berges de la Baise, lieu élu pour l'implantation de la garenne et des jardins du Roy, disposent d'une iconographie très riche répertoriée dans l'étude historique et paysagère du parc de la garenne et des jardins du Roy de Nérac. Ces espaces particuliers ont inspiré au cours des siècles de nombreux artistes, quelques unes de ces œuvres sont représentées ci-après.

6.1 Peintres

Plusieurs peintres ont représenté le parc de la garenne au XIX^{ème} siècle, des huiles sur toiles, des lithographies, des dessins à la mine de plomb sont les médiums utilisés pour les tableaux.

L'étude historique et paysagère du parc de la garenne et des jardins du Roy a recensé 5 peintres dont les tableaux ont pour sujet des scènes paysagères du site classé ou inscrit.

Le pittoresque en peinture se définit comme un art de la composition et un mode de rapport à la nature.

Les scènes des tableaux des peintres de la garenne et des jardins du Roy de Nérac sont souvent pittoresques, correspondant au courant de peinture des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles. Des activités humaines assez triviales (lessive, garde des troupeaux, présence de bovins) y sont représentées dans un cadre paysager.

Référence : *Le pittoresque : Évolution d'un code, enjeux, formes et acteurs d'une quête dans l'Europe moderne et contemporaine (milieu du XVIII^{ème} siècle – milieu du XX^{ème} siècle) Université Charles de Gaulle- Lille 10-11 et 12 juin 2009-COLLOQUE INTERNATIONAL PLURIDISCIPLINAIRE*



Le Palais Marianne

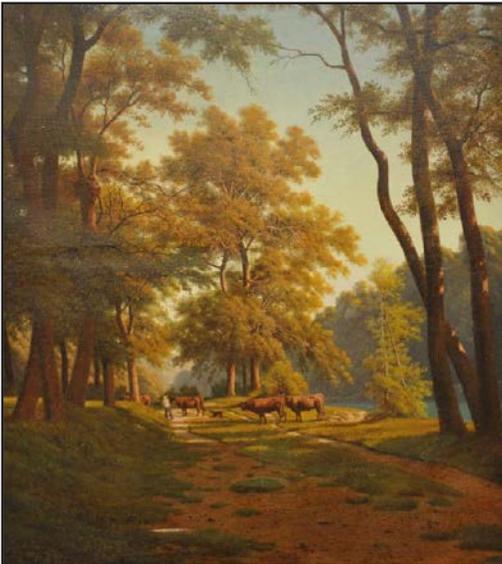


Fr. d'Andiran
Mairie de Saint-Jean (dans la garenne)
XIX^{ème} s.
graphie
B.G. : Dessiné d'après nature par Fr. d'Andiran ; INSC. B.D.R. : Imp. Lermancier, Benard & Cie



Etienne Sabatier (1810- ?)
La Garenne de Nérac
v. 1852
Huile sur toile

La garenne est ici un espace utilitaire ; lavandière et bovins occupent l'espace.



Jules Lapoque
Le fond de la Garenne
Huile sur toile

Scène triviale d'activité rurale.



Paul Bonhotal
L'allée de la Garenne et la fontaine du Dauphin à Nérac
1905-1906
Huile sur toile
S., L., D. & Co. ; P. Bonhotal/La Garenne/Nérac/1905-1906
Dépôt au Musée-Château de Nérac du Ministère de la Culture - Centre national des arts plastiques/département du fonds national d'art contemporain

Le parc de la garenne sous son aspect d'espace de loisirs.



Deux représentations anonymes



Anonyme
Fontaine Saint-Jean à la Garenne où Henri 4 rencontra Fleurette
1836
Dessin à la mine de plomb
Don de M. G. Haumont, A.M.H. 26.653

6.2 Photographes



A. Galup
La Chaumière dans la Garenne de Nérac
29 novembre 1896
Donation A. Galup, Ministère de la Culture et de la Communication, Médiathèque du Patrimoine.



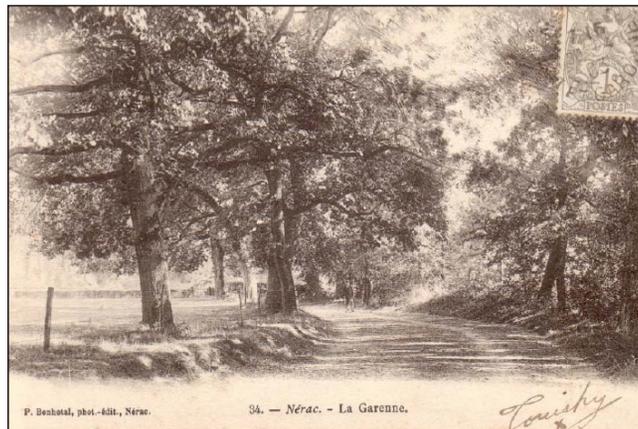
A. Galup
La garenne, entre la chaumière et Nazareth
25 septembre 1896

Amélie Galup (1856-1943)

6.3 Cartes postales

Les cartes postales représentant le parc de la Garenne, le pavillon des bains du roy, le château, le moulin et les écluses de Nazareth se comptent par dizaines. Ces cartes sont des photographies en noir et blanc, en sépia ou encore colorisées.

Elles donnent parfois à voir les activités qui se déroulaient dans l'emprise du projet de site classé depuis la fin du XIX^{ème} siècle.



Carte postale Bonhotal – Collection privée de M. Creüon
La sortie de la garenne



Carte postale – Collection privée de M. Creüon



Carte postale Duffau – Collection privée de M. Creüon



Carte postale Tuja – Collection privée de M. Creüon

7 – Un atout complémentaire du projet : un espace de biodiversité en cœur de la ville

Il est nécessaire de présenter, quelque peu, les éléments du contexte qui ont permis le maintien d'une certaine biodiversité qui participe aux qualités du site. Il existe une réelle volonté de prendre en compte et de valoriser le patrimoine naturel du site par la commune de Nérac. Cette politique environnementaliste se décline dans les documents officiels comme dans les pratiques quotidiennes.

Le document d'urbanisme (PLU), affirme dans le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) sa volonté de promouvoir l'écologie urbaine et la nature en ville.

La commune s'est également dotée d'une charte « Charte paysagère et urbaine sur le territoire du pays d'Albret » en 2010.

Dans l'agenda 21 communal, le volet environnement présente le parc de la Garenne et les jardins royaux comme des atouts forts. Pour la gestion de ces espaces l'utilisation d'engrais de synthèse et de pesticides chimiques sont proscrits. La gestion du parc et des jardins est donc dirigée par des principes de gestion « douce ».

De fait, les caractéristiques du site présentent un intérêt certain par la variété des milieux et la biodiversité notable que l'on y rencontre bien que ce soit un espace public situé en centre ville.

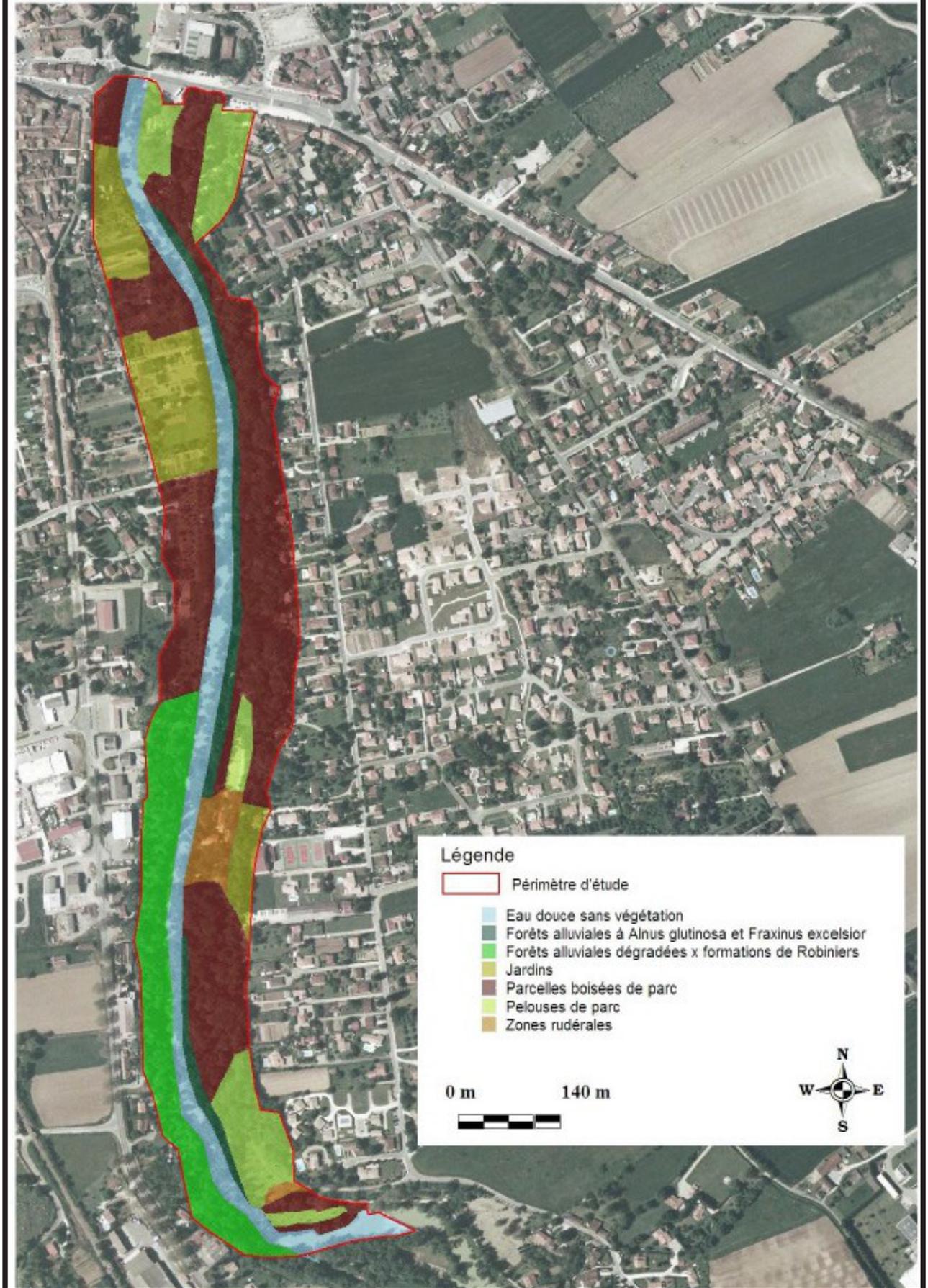
Une partie de l'étude historique et paysagère est consacrée au relevé de cette biodiversité. Pour des naturalistes ce milieu peut paraître pauvre mais considérant son statut de parc urbain l'abondance et la diversité des espèces sont notables.

Les modes opératoires actuels de la gestion du parc visent à augmenter la biodiversité de cet espace en conservant des arbres morts, en installant des nichoirs et en fauchant les espaces en herbe à des périodes favorables à la bonne conservation des espèces.

L'étude historique et paysagère du parc de la garenne et des jardins du Roy présente dans son approche environnementale un état des milieux naturels et les espèces végétales et animales.

La carte suivante est extraite de cette étude.

CARTE 3 : IDENTIFICATION DES HABITATS NATURELS



La description des milieux

Le bassin versant de la Baïse est écologiquement riche. Les milieux naturels à prendre en compte et à préserver sont nombreux et présents sur l'ensemble du bassin versant : cours d'eau, boisements alluviaux, etc.

Ces milieux abritent une faune et une flore spécifiques, avec de nombreuses espèces protégées et/ou de fort intérêt patrimonial, notamment la loutre d'Europe, le vison d'Europe, la cistude d'Europe, les chauves-souris et les libellules.

Le parc de la Garenne offre également des milieux favorables aux espèces végétales et animales (chauves-souris, insectes et oiseaux notamment), il s'agit d'un véritable patrimoine vivant.

L'intérêt du site pour ces espèces s'explique par la présence de nombreux arbres âgés et d'une mosaïque d'habitats composée de milieux ouverts (clairières, jardins, etc.), de milieux fermés (boisements, etc...) de corridors écologiques (cours d'eau, boisements, etc...) reliant le parc aux milieux naturels périphériques.

7.1 Les différents milieux représentés

La description des espèces représentées dans les différents milieux participe à la composition des scènes paysagères du parc et des jardins royaux.

7.1.1 La flore:

Milieux boisés

- **Forêts alluviales** à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*. Il s'agit de forêts riveraines de frêne commun (*Fraxinus excelsior*) et d'aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) des cours d'eau planitaires. La strate herbacée est caractérisée par la laïche penchée (*Carex pendula*), la benoite commune (*Geum urbanum*) ou encore l'ortie dioïque (*Urtica dioica*).
- **Forêts alluviales dégradées**. Il s'agit de zones résiduelles de forêts alluviales à aulne glutineux et frêne commun envahies de robinier faux accacia espèce envahissante qui tend à appauvrir la diversité.
- **Parcelles boisées de parc**. La Garenne concerne une superficie d'environ 79 000 m² dont les accès principaux se trouvent au Nord et au Sud. La partie Nord de la Garenne (environ 23 000m²) est composée essentiellement d'arbres d'ornement, parfois de très grand développement, en particulier de platanes, de marronniers et de chênes. Il y a également un cèdre de grand développement. La partie sud est marquée par un alignement de cèdres. Le cœur de la Garenne est dominé par de vieux chênes pédonculés, âgés de 150 à 200 ans, on trouve également quelques sujets encore plus âgés. Le sous-bois est composé essentiellement d'érable champêtre, de charme et de frêne. Ces essences deviennent dominantes à certains endroits. Le frêne colonise les espaces libérés lorsque les vieux chênes disparaissent du fait du dépérissement ou de renversement par le vent. Pour cette raison la chênaie se transforme petit à petit en frênaie.



La rive gauche, d'une superficie d'environ 7 000 m², est constituée par une parcelle assez étroite (ancien chemin de halage) qui s'étale entre la passerelle et le pont de la Baïse. On y accède par la passerelle qui traverse la Baïse au niveau du chalet de la Garenne. Le patrimoine arboré de cette station est marqué par une certaine hétérogénéité.

La partie Sud est constituée de vestiges d'un boisement de robiniers (*Robinia pseudoacacia*) à forme élancée. Les rives sont assez peu boisées, nous trouvons quelques saules pleureurs (*Salix babylonica*) et des peupliers. Les peupliers sont parfois en mauvais état, ou morts, des racines ont été abimées lors des travaux d'aménagement. Certains d'entre eux sont « sous-cavés » et présentent des cavités sous leurs racines, la berge étant assez étroite, ces peupliers peuvent basculer dans le cours d'eau lors de tempêtes ou de forts coups de vent.

La terrasse du château ou fausse braie se situe au Nord, en rive gauche, sur une superficie d'environ 7000 m² et comporte de beaux platanes adultes de grand développement, un vieux cèdre remarquable et des ifs.

Les milieux ouverts

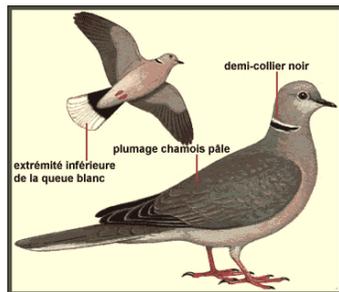
- **Le cours d'eau.** La Baïse joue un rôle majeur dans la fonctionnalité des écosystèmes en tant que corridor aquatique pour les espèces animales et végétales.
- **Pelouses de parc.** Ces pelouses présentent souvent une flore peu diversifiée liée au mode de gestion et à la fréquentation du public.

7.1.2 La faune

Les oiseaux

35 espèces d'oiseaux ont été dénombrées.

Les principaux cortèges identifiés sont les suivants :



Cortège des oiseaux des buissons, bois et parcs :

passereaux granivores accompagnés du rouge-gorge familier (*Erithacus rubecula*), du merle noir (*Turdus merula*) et de la tourterelle turque (*Streptopelia turtur*) (ci-contre)



Cortège des oiseaux des cours d'eau et boisements associés :

bergeronnette des ruisseaux (*Motacilla cinerea*), canard colvert (*Anas platyrhynchos*) et troglodyte mignon (*Troglodytes troglodytes*) (ci-contre) au sein de la ripisylve.

Outre ces espèces communes, le cours d'eau de la Baïse et ses affluents sont fréquentés par le Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*).

Les mammifères

Au moins 14 espèces ont été dénombrées sur le site :

le lapin de garennes (*Oryctolagus cuniculus*), la fouine (*Martes foina*), la taupe (*Talpa europaea*) et l'écureuil roux (*Sciurus vulgaris*).

Et au moins dix espèces de chauves-souris.

Les reptiles

La couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*) est présente. Les milieux présents au sein de l'aire d'étude s'avèrent également favorables au Lézard des murailles.

Il est possible d'observer au sein des cours d'eau et des secteurs de berges ensoleillées calmes de la Baïse une espèce patrimoniale : la cistude d'Europe.



Les amphibiens

Le cours d'eau de la Baïse, ses affluents, les sources et lavoirs constituent des habitats de reproduction pour un cortège d'espèces communes telles que le crapaud commun (*Bufo bufo*), la grenouille verte (*Pelophylax kliesculentus*), la rainette méridionale (*Hyla meridionalis*) et l'alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*) (ci-contre).



Les insectes

Les libellules : 8 espèces d'odonates sont observées.

9 espèces de papillons sont représentées, dont le citron (ci-contre) et le thécla du chêne (*Neozephyrus quercus*).

Plusieurs individus de lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) ont été observés au niveau du parc arboré de la Garenne.

Le maintien des arbres sénescents ou âgés au sein du parc de la Garenne permet également aux chauves-souris et à certaines espèces d'oiseaux de disposer d'habitats de qualité.

La faune habite le site de la garenne et des jardins du Roy et participe à sa vie par son action sur la végétation, par l'animation produite par ses déplacements, par les sons émis par ses modes de communication.

La faune d'un parc n'est pas toujours observable mais elle participe grandement à la qualité des lieux.

La faune de ce site est aujourd'hui assez différente de ce qu'elle était à la renaissance lorsqu'il était remarquable d'accueillir des animaux hors du commun.

8 - Délimitation du projet de périmètre de classement

Les qualités pittoresques et les éléments historiques du parc de la garenne et des jardins du Roy explicités précédemment ont induit le projet du nouveau périmètre de classement.

La vallée de la Baise comprise entre le pont neuf et le hameau de Nazareth compose le corps du site classé. L'étude historique et paysagère du parc de la garenne et des jardins du Roy de Nérac s'applique à cette portion de vallée.

Les délimitations du périmètre de projet de requalification du site du parc de la garenne et des jardins du Roy sont présentées en détail ci-après du nord au sud.

Pour faciliter la représentation de cet espace le site est présenté découpé en quatre sections dont la dimension varie en fonction de la quantité d'éléments remarquables rencontrés.

Le périmètre s'appuie à l'Est sur les limites du site classé du «parc du château des Rois de Navarre», puis sur celles du site inscrit de «la Baise et ses rives, de la garenne de Nérac au moulin de Nazareth tout en englobant ces deux sites(illustrations sections 1 et 2).

Le périmètre Est comprend également la partie non urbanisée du hameau de Nazareth avec son lavoir, son château et l'ensemble des sources. Le périmètre s'appuie sur le ruisseau de Malé, affluent de la Baise, pour composer la limite Sud sur cette partie Est du périmètre (cf section 4).

La rivière Baise est incluse dans le projet de site classé et sa rive gauche, partie composante de l'entité géographique et paysagère, est intégrée dans le périmètre du projet qui suit la ligne de crête des falaises pour ses limites Ouest.

Cette rive ouest (ou rive gauche) accueille les ouvrages hydrauliques des écluses, la maison de l'éclusier et le chemin de halage plus ou moins praticable jusqu'à la passerelle qui joint les deux berges.

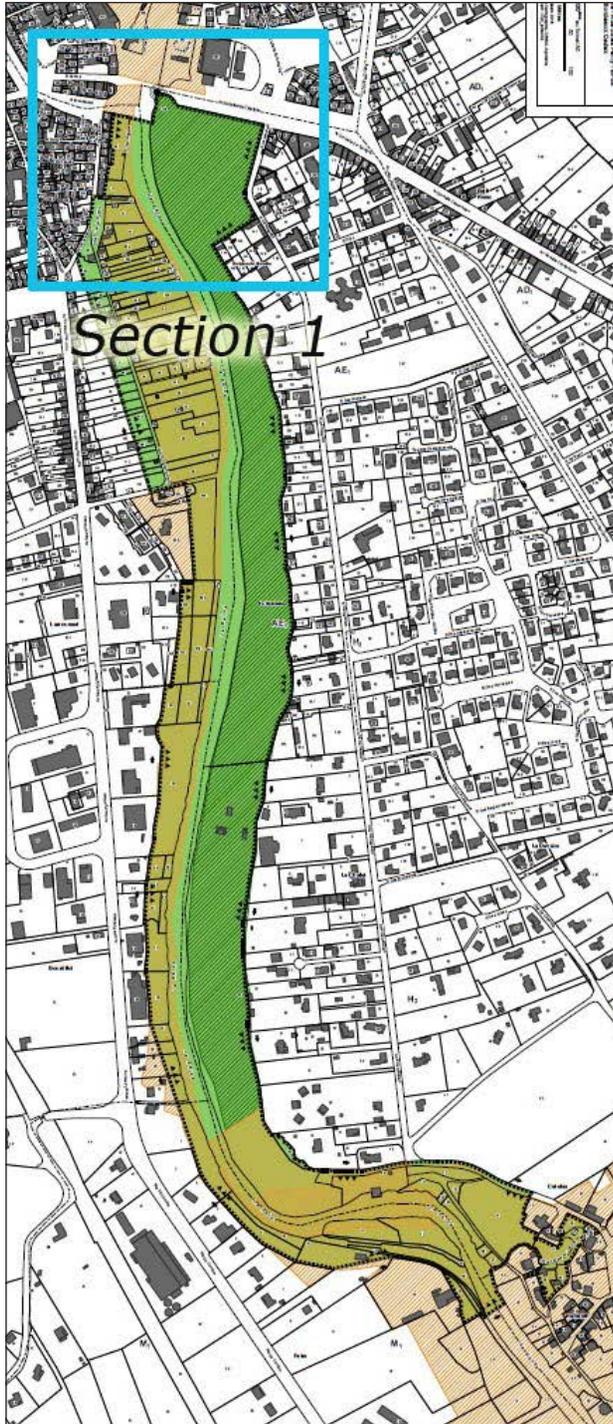
Le périmètre s'applique sur les zones majoritairement non urbanisées et sans extension de l'urbanisation permise au PLU en vigueur.

Il existe un accès au site par la rue de Larribeau, perpendiculaire à la rue des jardins du Roy et prolongée par une voie non bitumée qui rejoint le chemin de halage (la rue de Larribeau est située au nord de la section 3).

En remontant vers le nord (vers le château), il est proposé d'exclure les terrains situés au delà d'une bande de 20 à 25 m de largeur bordant l'ouest du chemin des jardins du Roy, la berge sera protégée dans la totalité de son emprise jusqu'à cette limite Ouest (détail en section 2).

Le territoire du site classé prend fin à la rencontre du secteur sauvegardé. La terrasse haute est comprise dans l'emprise du projet du site classé.

8.1 Au Nord du site - Section 1



Projet de site classé

- ▲▲▲ Flèche indiquant l'intérieur du site
- Limite du projet site classé
- ➔ Sens de la description

Remarque: l'épaisseur du pointillé est dans le site classé

-  Projet de site classé
-  Sites inscrits existants
-  Sites classés existants

Plan de repérage

Les éléments inclus dans le périmètre de site classé



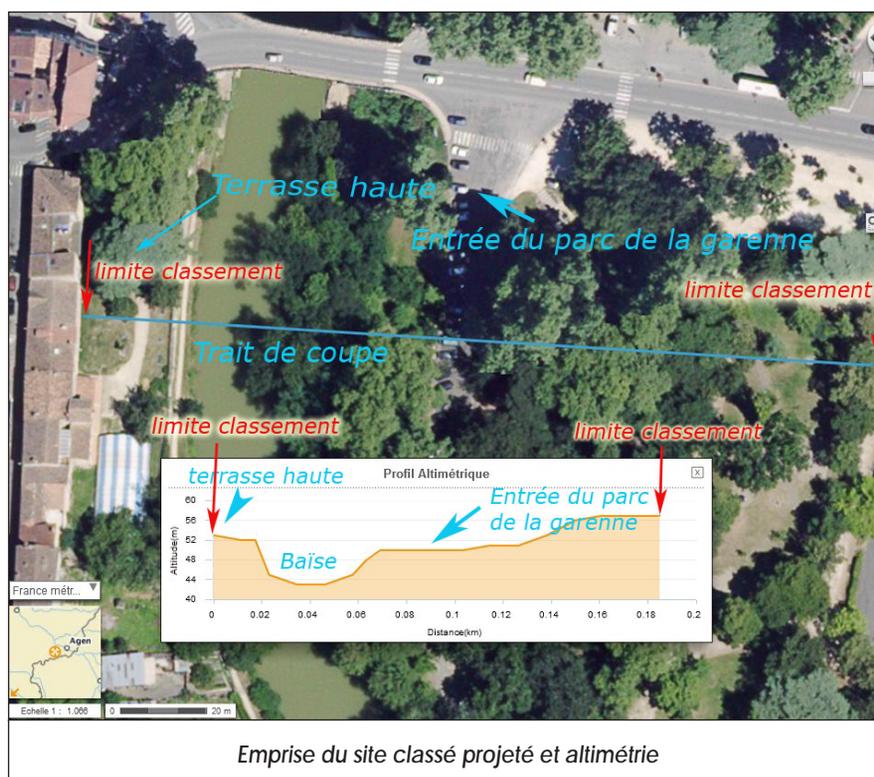
La section 1

Le nouveau périmètre de classement permettrait d'inclure la parcelle de la terrasse haute (ancienne fausse braie du château) et les terrains contigus suivants vers le sud, sur lesquels sont implantés la tortuguière, le pavillon octogonal et les vestiges d'un escalier constituant des jardins Royaux de la renaissance.

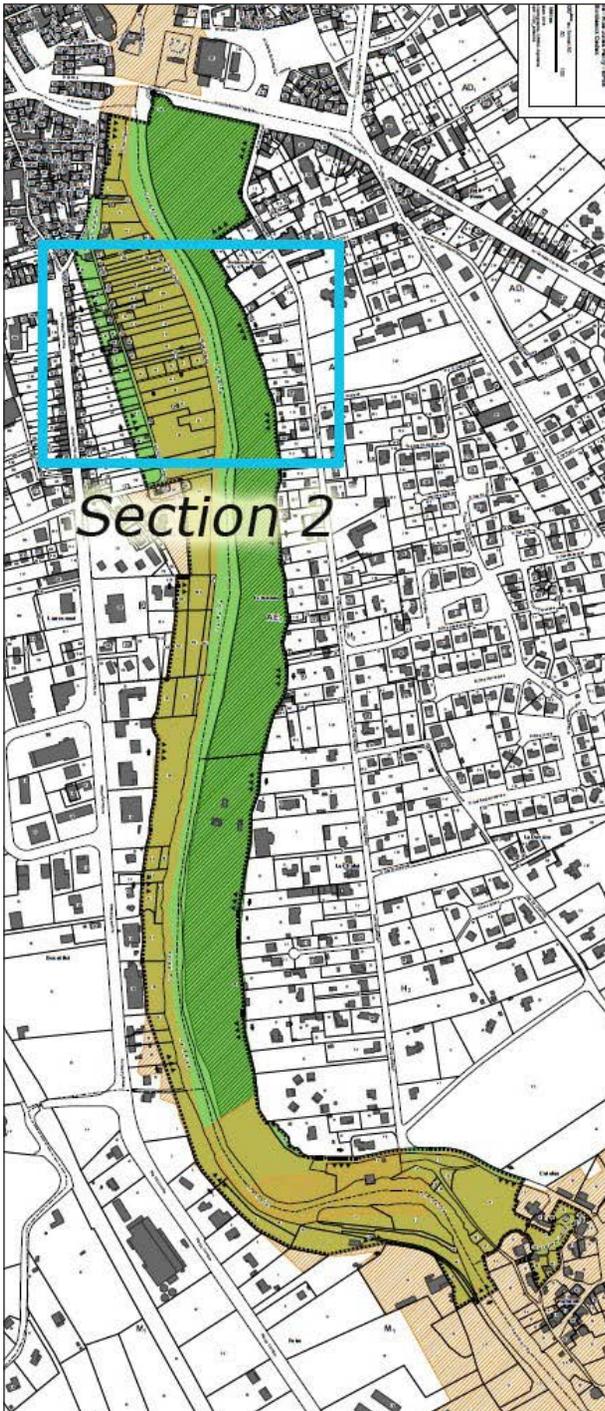
Le projet du nouveau périmètre de classement permet de protéger ces éléments significatifs d'un point de vue historique implantés par logique d'espace dans un ensemble géographique (les deux berges de la rivière).

La rive gauche de la Baïse est actuellement en partie protégée par inscription jusqu'au chemin des jardins du Roy (cf carte).

La rive droite conserve l'emprise du classement «Parc du château des rois de Navarre».



8.2 Au nord du site - Section 2



Projet de site classé



Flèche indiquant l'intérieur du site

— — — Limite du projet site classé



Sens de la description

Remarque: l'épaisseur du pointillé est dans le site classé

Projet de site classé



Sites inscrits existants



Sites classés existants

Plan de repérage

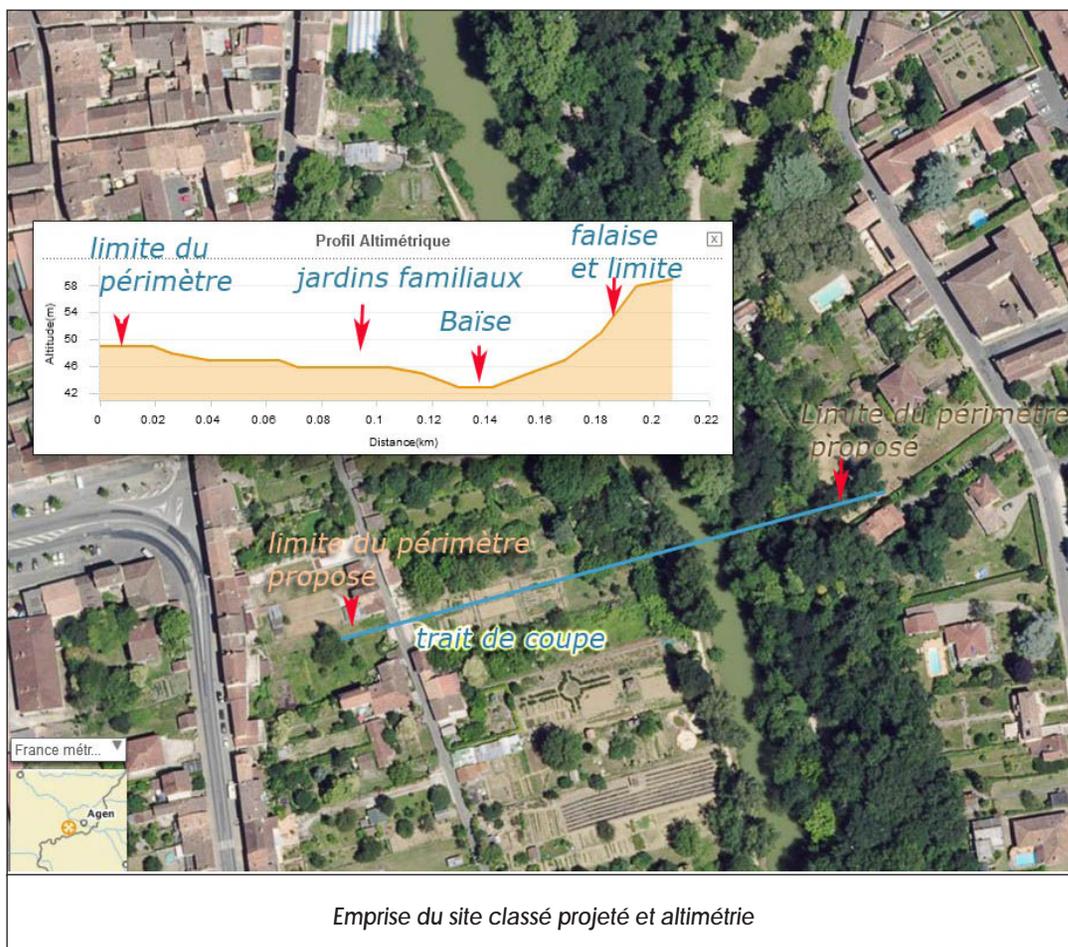
Les éléments inclus dans le périmètre de site classé



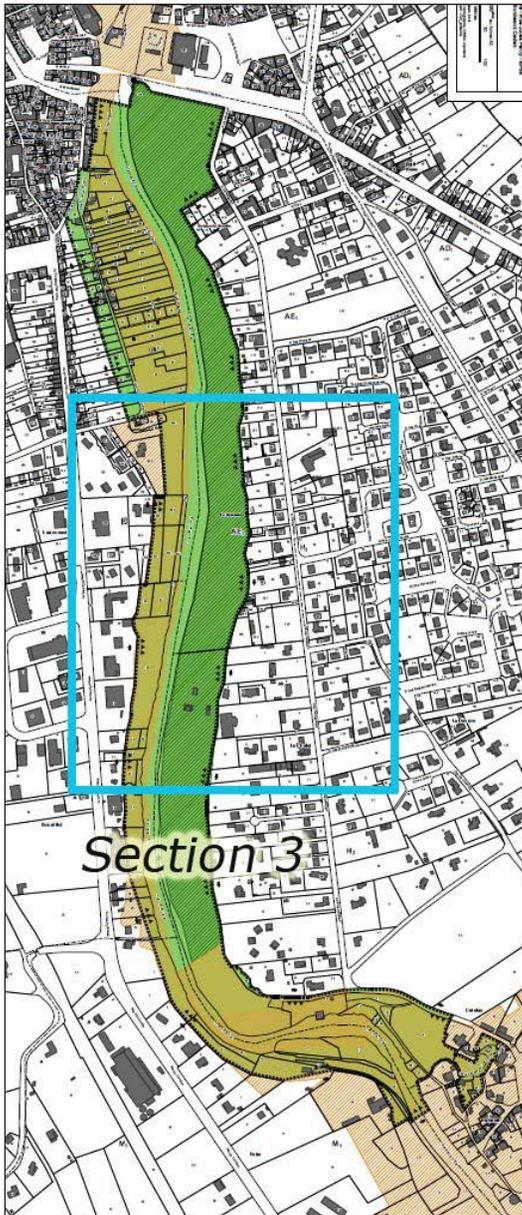
La section 2

C'est l'assiette des anciens jardins d'ornement de la famille des Rois de Navarre qui serait ainsi protégée, cependant, du coté ouest, à partir du chemin des jardins du Roy seule une bande de 25 m de large est protégée afin de ne pas impacter trop largement les jardins des parcelles privées. La largeur incluse dans le projet du périmètre de classement permet d'assurer une vision et une protection suffisante englobant le palais de Marianne.

Cette bande de 25 m de terrain ne faisait pas partie du périmètre du site inscrit «Val de Baise».



8.3 Au coeur du site Section 3



Plan de repérage

Projet de site classé

- ▲▲▲ Flèche indiquant l'intérieur du site
- ■ ■ Limite du projet site classé
- ➔ Sens de la description

Remarque: l'épaisseur du pointillé est dans le site classé

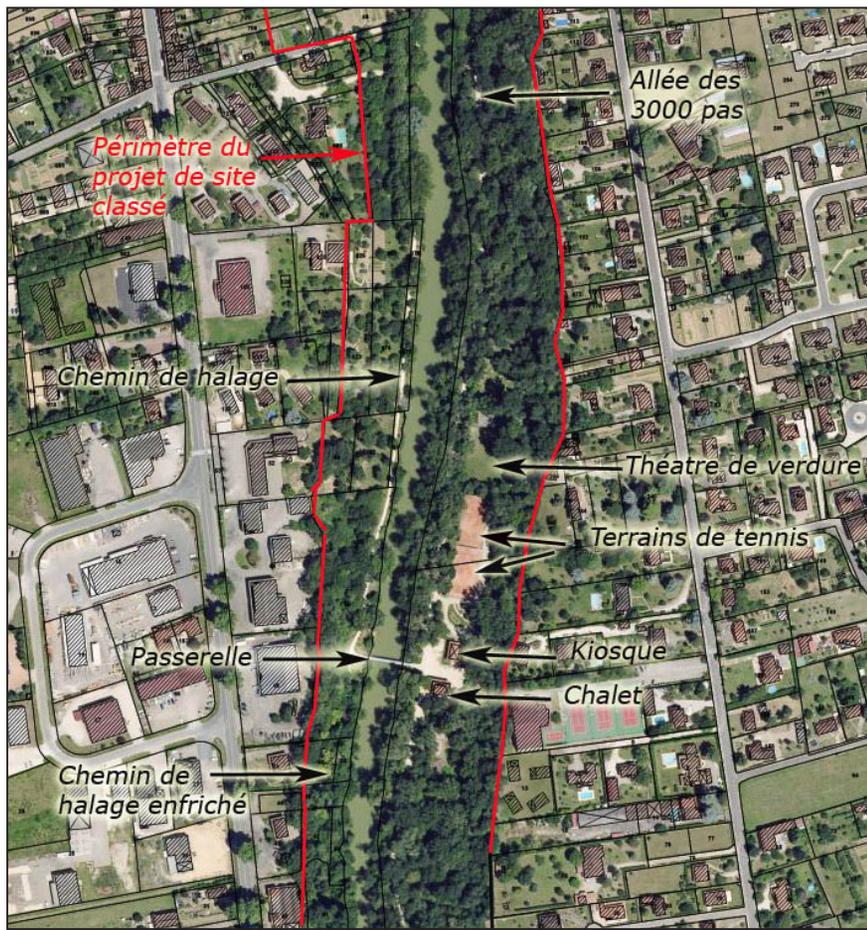
Projet de site classé

-  Sites inscrits existants
-  Sites classés existants



Zoom

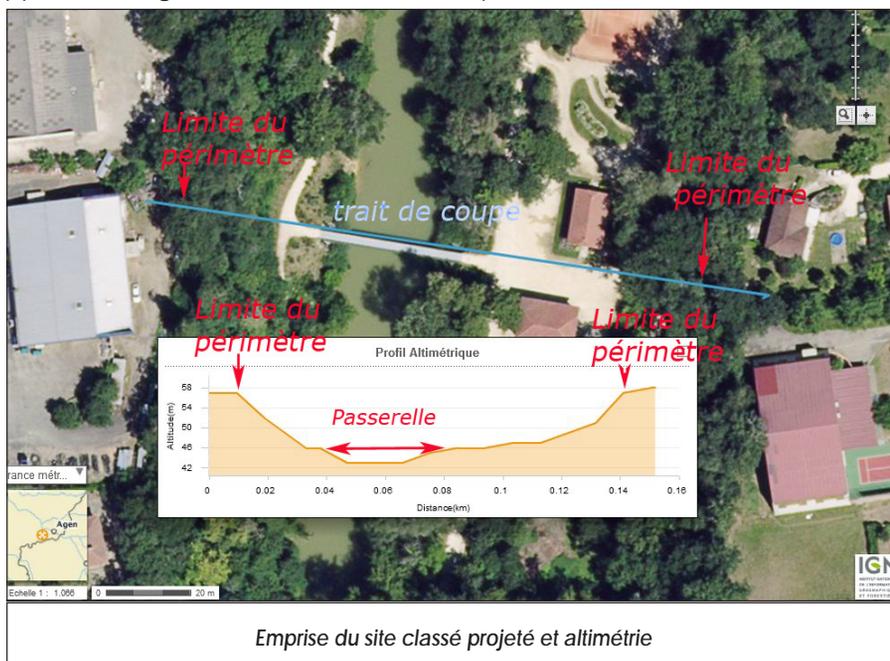
Les éléments inclus dans le périmètre de site classé



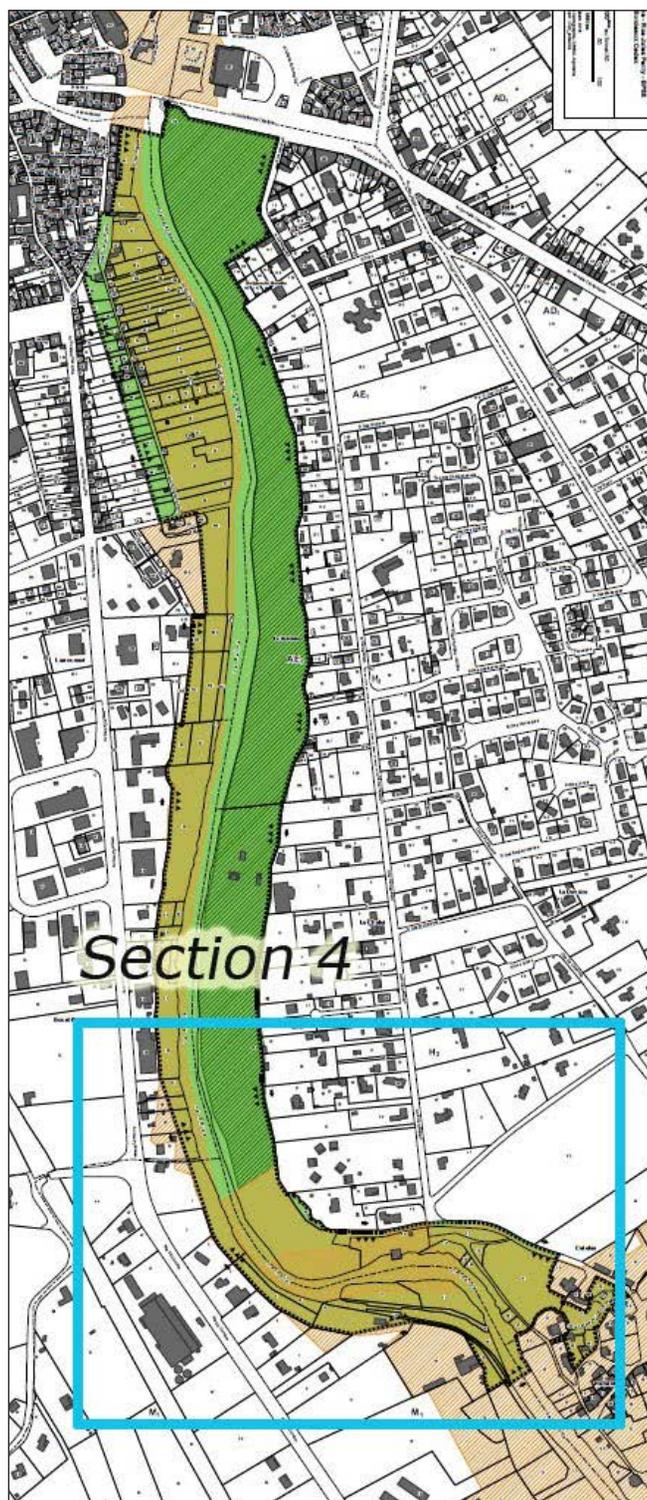
Section n° 3

Le nouveau périmètre de site classé proposé permet d'intégrer les éléments situés en rive gauche constituant l'ensemble paysager et historique de la Baïse et de ses berges. L'ancien chemin de halage conforté lors des travaux d'amélioration de la navigation de la Baïse exécutés sous l'égide du préfet Haussmann. Ce chemin sur berges est praticable jusqu'à la passerelle, la suite du parcours, bordé par les parois rocheuses, est envahie par la végétation.

Le périmètre s'appuie sur la ligne de crêtes des falaises qui encadrent la Baïse.



8.4 Au sud du site Section 4



Zoom

Projet de site classé

- ▲▲▲ Flèche indiquant l'intérieur du site
- ■ ■ Limite du projet site classé
- ➔ Sens de la description

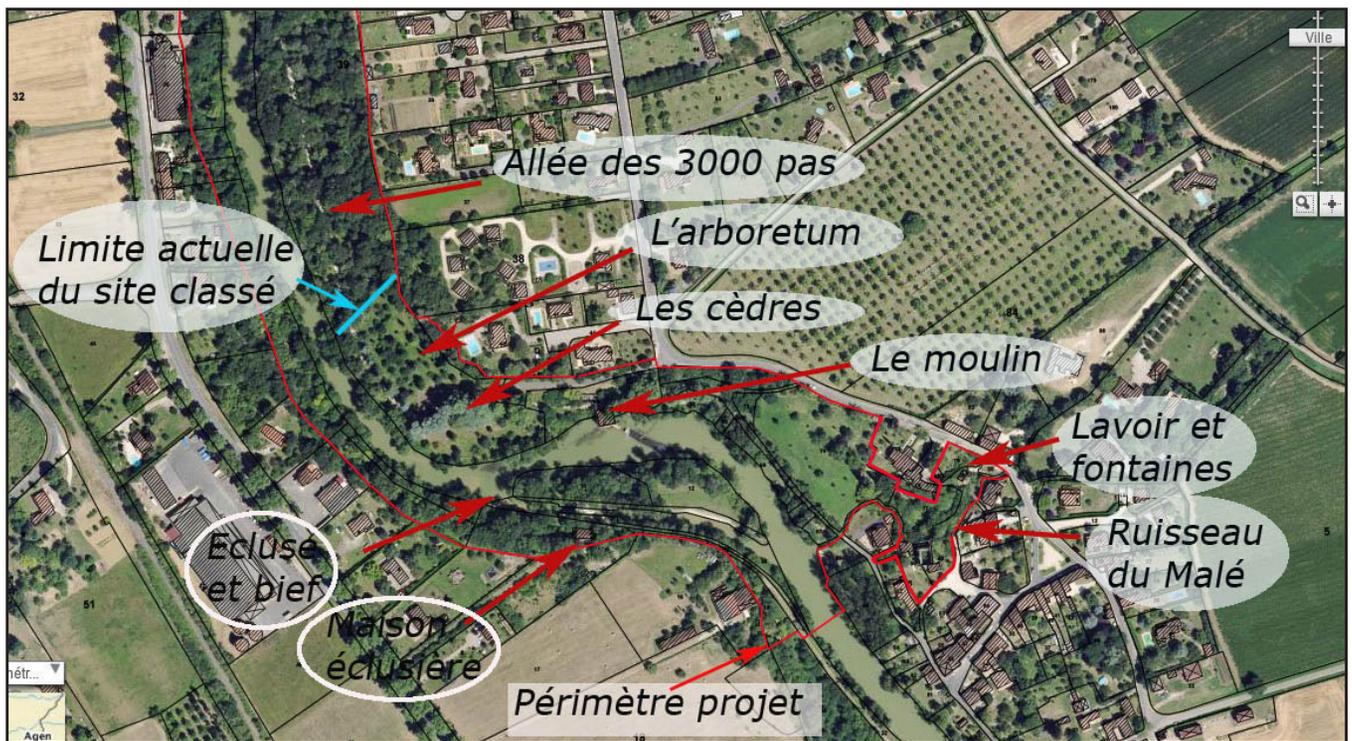
Remarque: l'épaisseur du pointillé est dans le site classé

Projet de site classé

-  Sites inscrits existants
-  Sites classés existants

Plan de repérage

Les éléments inclus dans le périmètre de site classé



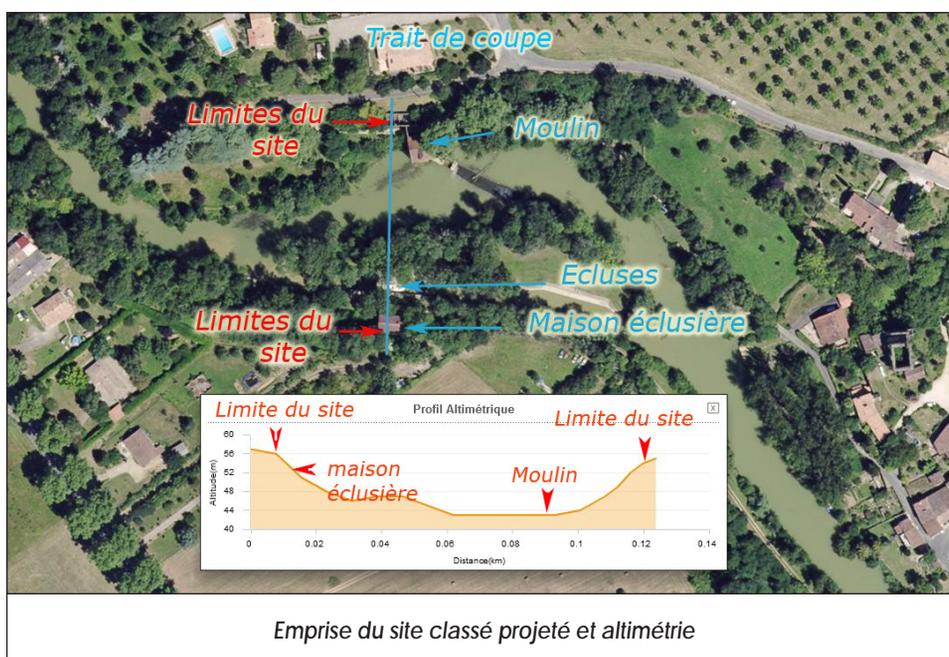
La section 4

Au nord du projet de site classé, la Baise prend un nouvel aspect, les éléments remarquables présents sont pour la plupart liés à la présence de l'eau tels le moulin, le bief, les écluses, la maison semi-troglodytique de l'éclusier et l'ancien chemin de halage. Les usages de l'énergie hydraulique ont ici modelé le paysage.

En rive droite, la continuité de l'allée des 3000 pas qui aboutissait au moulin est intégrée dans le projet de périmètre, les cèdres commencent à présenter un certain développement et l'arboretum peut devenir un espace intéressant sous réserve qu'il soit restauré. Enfin, lavoir et fontaines de Nazareth composent une belle scène romantique.

Les limites du site en rive droite s'appuient sur le ruisseau du Malé sans englober les habitations existantes.

En rive gauche, le périmètre suit la ligne de crête de la falaise et se limite en miroir de la rive opposée à la fin de la séquence d'élargissement de la Baise.



Conclusion

Le présent rapport a exposé les exceptionnelles richesses patrimoniales que recèle l'ensemble du parc de la garenne et des jardins du Roy.

Le classement de cet ensemble peut se justifier, comme détaillé dans les chapitres 4 et 5, au regard de deux des critères de la loi de 1930 : **historique et pittoresque**.

Le **caractère historique** du site tient à la présence de remarquables témoins tangibles de l'époque gallo-romaine, de la renaissance et du XIXème siècle. Les deux berges de la Baise encadrées par leurs falaises calcaires peuvent se lire en plusieurs séquences paysagères, chaque séquence présente des scènes ou situations dignes d'être peintes (et qui ont souvent été représentées dans l'art pictural).

La relation étroite de l'espace parc de la Garenne / jardins du Roy avec le château d'Henri IV conduit à protéger l'ensemble des terrains marqués par l'histoire de France.

Le **caractère pittoresque** est confirmé par les remarquables tableaux illustrant les différentes séquences paysagères et les nombreuses représentations picturales ou photographiques (photographies artistiques d'Amélie Galup et photographies pour cartes postales) qui ont pour motifs des scènes du parc de la garenne et des jardins du Roy.

La lisibilité de ses limites correspondant à sa géomorphologie, sa grande cohérence géographique, son état exceptionnel de conservation et la qualité intrinsèque de ses espaces, font de ce site un lieu majeur du patrimoine historique et paysager national qu'il convient de protéger fortement et durablement.

Reconnaissant le caractère remarquable de ce site unique, explicité précédemment dans ce rapport, site à la fois patrimoine historique et pittoresque, l'État se devait donc de proposer un classement au titre des articles L.341.1 et suivants du Code de l'Environnement.

Ce classement permettra d'assurer avec le plus de rigueur et de poids juridique possible la protection d'un site naturel de grande qualité ; il offre par ailleurs la plus grande pérennité possible à l'intention de protection.

Le parc de la garenne et des jardins du Roy est un espace très fréquenté, son évolution doit se faire dans le respect de son histoire et de l'esprit de ses lieux, les projets d'aménagements doivent s'inscrire dans une logique globale, pensée à l'échelle des deux rives de la Baise.

Cette mesure forte que constitue le classement est sans doute la plus adaptée, compte tenu de l'intérêt propre du site, des atteintes possibles, mais aussi et surtout de la relative souplesse de gestion qu'offre cet outil juridique puisqu'il s'agit, dans tous les cas, d'une gestion au cas par cas, dans l'esprit d'une conservation de l'aspect des lieux (cf. article L. 341-10 du Code de l'Environnement).



Bibliographie

- Étude historique et paysagère du parc de la garenne et des jardins du Roy de la ville de Nérac CASALS / PASCALIS / BIOTOPE / MOORE | Dossier d'étude du 25/06/10
- Mémoires et Lettres de Marguerite de Valois, publiés par F. Guessard, Société de l'Histoire de France, t. XV, Paris, Renouard, 1842, p. 164
- Les hommes et leurs travaux dans les pays de la moyenne Garonne (Agenais, Bas Quercy) Pierre Fontaines 1932. Librairie Quesseveur Agen 2000
- Le pays d'Albret. Hubert Delpont. 1994. Éditions Saber
- La Baïse en Albret de Nérac à Vianne (Lot et Garonne) Collection «Itinéraires du patrimoine »DRAC Aquitaine. directeur de la publication: Jean Claude Lasserre. Edité par le festin Bordeaux 1999
- Lot et Garonne de l'an Mil à 2050. Conseil Général du Lot et Garonne. Edition Fayard. Paris 2000.



Motif de parterre de jardins de la renaissance
Site: la-vie-du-jardin.com

